

Municipalité de
Lavey-Morcles

PRÉAVIS MUNICIPAL

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2024



Lavey, le 20 février 2025

Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION	4
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
Autorités	5
Conseil communal	5
<i>Bureau du conseil</i>	5
<i>Préavis 2024</i>	6
<i>Votations</i>	7
Municipalité.....	11
<i>Organisation 2024</i>	11
<i>Séances de la municipalité</i>	12
<i>Réceptions</i>	12
<i>Réunions des syndicis</i>	14
<i>Délégation de compétences</i>	14
<i>Collaboration régionale</i>	15
<i>Relations avec la Préfecture</i>	15
<i>Académie de police</i>	15
<i>Commissions de la municipalité</i>	15
<i>Réception – cérémonie civique</i>	16
<i>Réception – nouveaux habitants</i>	16
<i>Bourgeoisie</i>	16
Administration	17
Service du personnel	17
<i>Effectif en 2024</i>	17
<i>L'administration générale en quelques chiffres</i>	18
Affaires culturelles et loisirs	18
Tourisme	20
<i>Taxe de séjour</i>	20
<i>Taxe sur les divertissements</i>	20
FINANCES	21
Marge d'autofinancement	23
Bénéfice	23
Liquidités.....	24
Endettement.....	24
Endettement par habitant	25
Investissements et ouvrages réalisés de 2020 à 2024	25
Péréquation financière	27
Liste des titres et papiers-valeurs	28
DOMAINES ET BÂTIMENTS	29
Forêts	29
<i>Dégâts aux forêts</i>	29
<i>Marché des bois</i>	29
<i>Exploitation en 2024</i>	29
<i>Sylviculture et plantations</i>	30
<i>Subventions</i>	30
<i>LPrPNP (loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)</i>	30
<i>Gestion des forêts de Lavey-Morcles</i>	30
<i>Synthèse financière des travaux forestiers</i>	31
Chalets	31
Cours d'eau	32
Pâturages	32

Bâtiments.....	32
Ancien Stand.....	32
Collège.....	32
Salle polyvalente.....	33
Maison de commune.....	33
Vignes.....	33
Visites de la Confrérie des Vignerons.....	33
TRAVAUX.....	34
Police des constructions.....	34
Synthèse des constructions :.....	34
Aménagement du territoire.....	35
Routes.....	35
Parcs, promenades et cimetière.....	36
Ordures ménagères et décharges.....	37
Frais et recettes pour l'année 2024 (ordures ménagères et déchetterie).....	37
Évolution des coûts et des recettes.....	38
Taxe sur les ordures ménagères.....	39
Ordures ménagères.....	39
Évolution des quantités acheminées à la SATOM.....	39
Récupération des autres déchets ménagers.....	39
Réseau d'égouts et épuration.....	40
STEP de Lavey-Saint-Maurice SA.....	40
Débits et pluie 2024 par mois.....	41
Place de compostage.....	41
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.....	42
Écoles.....	42
Paroisses et Cultes.....	42
POLICE.....	43
Police.....	43
Contrôle des habitants.....	46
Situation de la commune au 31 décembre 2024.....	46
Service du feu.....	48
Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications).....	48
Protection Civile.....	50
L'ORPC District AIGLE.....	50
SERVICE SOCIAL.....	51
UAPE (Unité d'accueil pour écoliers).....	51
ARASAPE – District d'Aigle et Pays d'Enhaut.....	51
EMS.....	51
Noël des Aînés.....	52
SERVICES INDUSTRIELS.....	53
Service des eaux.....	53
Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ).....	53
Qualité de l'eau potable en 2024.....	53
Pollution de l'eau.....	55
Nuit des Perséides.....	55
CONCLUSION.....	56
DÉCISION.....	57

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2024

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1er février 2018 ;
- du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34), état au 1er juillet 2006 ;
- du Règlement du conseil communal du 11 septembre 2015 (article 96) ;

la municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2024.

INTRODUCTION

C'est avec un sentiment de responsabilité et de transparence que nous vous présentons aujourd'hui le rapport de gestion pour l'année 2024. Ce document constitue un compte rendu détaillé des activités entreprises par l'administration communale, des réalisations marquantes et de la situation financière de notre collectivité durant l'exercice écoulé.

L'année 2024 a été une période de transition et d'adaptation pour notre commune. Après les inquiétudes suscitées par le budget initial, nous sommes heureux de constater que les finances communales affichent un excédent, en contraste avec le déficit prévu. Cette situation témoigne d'une certaine vitalité économique sur notre territoire et d'une gestion rigoureuse.

Cette année a également été marquée par de nombreux changements au sein de notre personnel. Plusieurs départs et arrivées ont nécessité une réorganisation interne importante. Une attention particulière a été portée à l'intégration et à la formation des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs. Ce processus, bien que nécessaire, a représenté une charge conséquente pour l'ensemble des équipes administratives, qui ont su faire preuve d'engagement et de solidarité pour garantir la continuité des services publics.

En parallèle, l'année 2024 a été marquée par la mise à l'enquête publique du Plan d'affectation communal (PACom), un dossier en préparation depuis 2015. Cette étape décisive, attendue de longue date, a mobilisé d'importantes ressources, tant pour l'organisation de la procédure que pour la gestion des oppositions déposées.

Ce rapport de gestion revient en détail sur les principaux événements de l'année écoulée, les défis relevés ainsi que les perspectives à venir pour notre commune. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur investissement et leur contribution au bon fonctionnement de notre administration, malgré les nombreux défis rencontrés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorités

Conseil communal

Bureau du conseil

En 2024, le bureau du conseil communal se présentait comme suit :

1^{er} semestre

Président	M. Serge Bochatay
1 ^{er} vice-président	M. Pierre Cattin
2 ^e vice-président	M. Pierrick Ansermet
Scrutateurs	M. Christian Clerc Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	M. Philippe Baudraz Mme Marianne Chesaux
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

2^e semestre

Président	M. Pierre Cattin
1 ^{er} vice-président	M. Pierrick Ansermet
2 ^e vice-président	M. Cyril Lutz
Scrutateurs	M. Christian Clerc Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	M. Philippe Baudraz Mme Joëlle Sarmiento
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

Préavis 2024

Le conseil communal a tenu 5 (3)* séances et a traité les objets suivants :

18 avril

- Accepté le préavis No 03/2024 du 1^{er} mars 2024 traitant de la réalisation d'un réservoir et d'une réserve incendie dans le hameau de Morcles

20 juin

- Accepté le préavis No 01/2024 du 5 février 2024 traitant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2023
- Accepté le préavis No 02/2024 du 28 mars 2024 traitant le règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

20 septembre

- Accepté le préavis No 05/2024 du 3 juillet 2024 traitant de la mise en œuvre du PGEE et du PDDE pour le centre de Lavey-Village (étape 1 et 2)
- Accepté le préavis No 06/2024 du 15 juillet 2024 traitant de l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

21 novembre

- Accepté le préavis No 08/2024 du 2 octobre 2024 traitant du préavis pour le dépassement de budget du crédit pour l'étude de l'amélioration du réseau d'eau potable et la création d'un nouveau réservoir à Morcles (préavis No 02/2022)
- Accepté le préavis No 09/2024 du 26 septembre 2024 concernant l'obtention d'un crédit pour l'étude et l'établissement d'un avant-projet concernant la réalisation d'une passerelle sur le canal de fuite
- Accepté le préavis No 10/2024 du 7 octobre 2024 concernant l'obtention d'un crédit d'étude pour la sécurisation du village contre le ruissellement et les inondations
- Accepté le préavis No 11/2024 du 7 octobre 2024 concernant le renouvellement d'un emprunt totalisant Fr. 475'000.-

12 décembre

- Accepté le préavis No 04/2024 du 11 juin 2024 concernant le dépassement de budget du crédit d'étude en vue de la révision du plan général d'affectation (préavis No 09/2015)
- Accepté le préavis No 07/2024 du 23 septembre 2024 concernant la révision du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
- Accepté le préavis No 12/2024 du 21 octobre 2024 concernant le dépassement de budget pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs (préavis No 04/2019)
- Accepté le préavis No 13/2024 du 28 octobre 2024 traitant de l'aménagement d'un trottoir le long de la Route Neuve
- Accepté le préavis No 14/2024 du 28 octobre 2024 concernant le projet de budget pour l'année 2025

* entre parenthèses = chiffres de l'année 2023

Votations

L'Assemblée de commune s'est déplacée à 4 (3) reprises afin de se prononcer sur les objets suivants :

3 mars : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

13^e rente AVS

Question :

Acceptez-vous l'arrêté l'initiative populaire « Mieux vivre à la retraite ? »

Objet 2 :

Rentes

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne ? »

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

	Objet 1	Objet 2
Électeurs inscrits	643	643
Bulletins rentrés	368	366
Blancs (-)	2	4
Nuls (-)	1	0
Valables	365	362
Oui	274	44
Non	91	318
Taux participation	57.23%	56.92%

Canton de Vaud

Oui	204'085	40'647
Non	70'422	232'004
Taux participation	58.21%	58.12%
	Accepté	Refusé

9 juin : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Allègement des primes

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie ? »

Objet 2 :

Frein aux coûts

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé ? »

Objet 3 :

Liberté et intégrité physique

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique ? »

Objet 4 :

Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Question :

Acceptez-vous la loi fédérale du 29 septembre relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ?

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3	Objet 4
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>				
Électeurs inscrits	636	636	636	636
Bulletins rentrés	265	265	265	264
Blancs (-)	2	5	3	5
Nuls (-)	0	0	0	1
Valables	263	260	262	258
Oui	166	91	90	172
Non	97	169	172	86
Taux participation	41.67%	41.67%	41.67%	41.51%
 <i>Canton de Vaud</i>				
Oui	128'093	59'685	48'288	154'157
Non	83'469	149'843	161'953	55'610
Taux participation	45.06%	45.06%	45.04%	45.05%
	Accepté	Refusé	Refusé	Accepté

22 septembre : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Biodiversité

Question :

Acceptez-vous l'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » ?

Objet 2 :

Réforme de la prévoyance professionnelle

Question :

Acceptez-vous la modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidités (LPP)

Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

Électeurs inscrits

Objet 1

Objet 2

629

629

Bulletins rentrés

290

289

Blancs (-)

3

6

Nuls (-)

0

0

Valables

287

283

Oui

104

64

Non

183

219

Taux participation

46.10%

45.95%

Canton de Vaud

Oui

86'190

58'462

Non

129'099

154'695

Taux participation

45.75%

45.73%

Refusé

Refusé

24 novembre : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Aménagements de routes nationales

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales ?

Objet 2 :

Droit du bail : sous-location

Question :

Acceptez-vous la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations ?

Objet 3 :

Droit du bail : résiliation pour besoin propre

Question :

Acceptez-vous la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations ?

Objet 4 :

Financement des prestations de santé

Question :

Acceptez-vous la modification du 22 septembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAmal) ?

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3	Objet 4
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>				
Électeurs inscrits	627	627	627	627
Bulletins rentrés	274	274	274	274
Blancs (-)	3	3	3	12
Nuls (-)	0	0	0	0
Valables	271	271	271	262
Oui	106	121	131	108
Non	165	150	140	154
Taux participation	43.70%	43.70%	43.70%	43.70%
<i>Canton de Vaud</i>				
Oui	92'549	92'005	87'970	82'240
Non	131'045	130'682	134'560	135'951
Taux participation	47.42%	47.40%	47.40%	47.40%
	Refusé	Refusé	Refusé	Refusé

Municipalité

Organisation 2024

Syndic Mario Da Silva

Vice-Syndic/que Johan Wyder (1^{er} semestre) Pearl Macherel (2^{ème} semestre)

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale Finances Ressources humaines Tourisme Voirie AGEPP	Mario Da Silva 	Pascale Hauswirth
Forêts Chalets Pâturages et alpages Vignes Cours d'eau et chemins Bâtiments communaux Armée – place d'armes Défense incendie	Olivier Chesaux 	Pearl Macherel
Instruction publique Arrondissement scolaire Parcs, promenades, cimetière Cultes Police Protection civile	Pearl Macherel 	Johan Wyder
Travaux Éclairage public Police des constructions Terrains - Domaines Sécurité sociale	Pascale Hauswirth 	Mario Da Silva
Service des eaux Routes Drainages Égouts, eaux usées Ordures ménagères STEP Signalisation routière	Johan Wyder 	Olivier Chesaux

Séances de la municipalité

Les séances ordinaires de la municipalité se sont tenues, comme à l'accoutumée, un mardi sur deux. L'exécutif a siégé 28 fois (25). Des séances particulières ont été organisées pour recevoir les différentes commissions en charge de l'étude des préavis.

Au cours de ses délibérations, notre Autorité a étudié 14 (4) préavis. En outre l'exécutif a réalisé de nombreuses activités, telles que :

- La gestion des affaires courantes
- La préparation et la mise en œuvre du budget
- Les représentations de la commune
- La communication avec les habitants

Les municipaux se sont régulièrement réunis en comité restreint pour traiter des dossiers ne concernant que certains d'entre eux.

Réceptions

Au cours de l'année 2024, la municipalité a participé à diverses réceptions et assemblées générales, notamment :

AGEPP SA	Assemblée générale et conseils d'administration
Amicale Morclane	Fête nationale et 80 ans de la société
ARASAPE	Rencontre pour le plan de développement 2025-2030 Assemblées de printemps et d'automne Séances extraordinaires
Asante Sana	Assemblée générale
Association Nuit Rocanne	Journée des remerciements Assemblée générale
Association touristique « Porte des Alpes »	Assemblée générale
Association vaudoise tir sportif	Tir Vaudois Chablais 2025
BDO	Présentation MCH2
Caisse intercommunale de pension	Assemblée des délégués
Cave du Courset	Découverte assortiments de vins et sanglier à la broche
CESLA	Conseils d'administration
Chablais Région	Forum énergie Séance COPIL Stratégie Régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) Présentation SRGZA Assemblées générales Séance stratégie cantonale vélo Ateliers restreint PA5 Séances groupe de travail Agglo

	Participation au jeu "Championnats du monde du quiz chablaisien" à la foire du valais
CITAV	Assemblée générale
Commune de Bex	Rencontre entre municipalités
Commune de Noville	Rencontre des municipalités du district
Commune d'Ormont-Dessus	Rencontre entre municipalités au FIFAD
Direction générale de l'enfance et jeunesse	Rencontre incivilités des jeunes dans l'espace public
Direction générale du territoire et du logement	Atelier démarche participative
Entraide familiale Bex-Gryon – Lavey	Assemblée générale
Espace Contrecontre	Exposition
EVAM	Inauguration du nouveau centre à Aigle
FC Saint-Maurice	Repas du Club des Amis
Fondation des Maisons de retraite du district	Assemblée générale
Forces Motrices de l'Avançon SA	Assemblée générale
Groupement Chasseurs de Lavey-Village	Assemblée générale
Hôpital Riviera-Chablais	5 ans du centre hospitalier
L'Enfant et l'Hôpital	Assemblée générale
Nuria Gorrite	Table ronde sur l'accessibilité aux Alpes vaudoises lors des pics de fréquentation
Ofisa Informatique	Rencontre BDI-Communes Garden Party
ORPC	Conseils intercommunaux
Paroisse catholique	Assemblée générale
Paroisse des 2 Rives	Assemblée de paroisse Assemblée générale
Plate-forme Jeunesse	Assemblée générale
Préfecture d'Aigle	Réunions des syndicats
Radio Chablais SA	Assemblée générale
Rallye du Chablais	Soirée officielle de présentation de la manifestation
RCR Publicité	Assemblée générale

Registre foncier	Séance commission estimation fiscale
Réseau Santé Haut-Léman	Assemblée générale
Rhône 3	Séance d'informations sur la revalorisation de la terre végétale
Romande Energie	Assemblée générale Webinaire en ligne
SATOM SA	Assemblée générale
SIL Lausanne	Séance intercommunale
Tunnel du Grand Saint-Bernard SA	Assemblée générale
Union des Communes Vaudoises	Journée des communes vaudoises et assemblée générale
Ville de Monthey	Séances Futurostep

Réunions des syndics

M. Da Silva, syndic, a pris part aux 4 séances. Ces séances, prévues par la loi, ont lieu à tour de rôle dans l'une des communes du district. Elles facilitent la coordination et la cohérence des actions municipales en son sein. Ci-dessous, les principaux sujets portés à l'ordre du jour des différentes séances :

- Présentation de M. Alain Turatti de la Direction générale du territoire et du logement
- Présentation de Mme Isabelle Moret, Conseillère d'Etat, concernant la repartition des bénéficiaires de l'EVAM
- Point de situation Journée des Communes vaudoises 2024
- Communications des représentants des communes auprès de diverses associations
- Application de la LPrPNP
- Présentation du projet "Immersio" par M. Pascal Brunner, Directeur de SeMo Chablais

Délégation de compétences

À chaque début de législature, un préavis propose d'octroyer à la municipalité les diverses autorisations prévues par le règlement du conseil communal et valables pour toute la durée de la législature.

Dans les faits, le conseil communal délègue à la municipalité une partie de ses compétences pour lui permettre de traiter aisément les cas urgents ou de faible importance qu'elle peut rencontrer dans sa gestion au quotidien.

Ces autorisations sont :

- Autorisation générale pour les transferts immobiliers et les servitudes
- Autorisation générale de plaider
- Autorisation fixant à Fr. 50'000.- par cas le montant que la municipalité peut engager à titre de dépenses exceptionnelles et urgentes

En 2024, la municipalité n'a pas eu recours à l'une de ces autorisations.

Collaboration régionale

La collaboration régionale et intercommunale intervient dans les domaines suivants :

- Épuration des eaux usées, compostage et déchetterie (Saint-Maurice)
- Protection civile du District d'Aigle
- La Fugue
- Chablais Région
- Chablais Agglo
- Service de défense contre l'incendie (SDIS des Fortifications - Saint-Maurice)
- Action régionale de l'action sociale (ARASAPE - Bex)
- Service régional d'ambulances (Aigle)
- Écoles (Saint-Maurice)
- Futurostep (STEP régionale)

Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les communes, le pouvoir de surveillance est exercé par le Préfet. Cette année, exceptionnellement, l'inspection n'a pas eu lieu en raison du départ de M. Régis Joly. La Préfecture est régulièrement sollicitée par les communes pour des précisions sur les réglementations en vigueur et leur application.

Académie de police

Comme les années précédentes, la commune entretient d'excellents rapports avec l'académie de police de Savatan. Bien que l'avenir de cette dernière demeure incertain, des échanges réguliers ont lieu entre la commune et le Colonel Alain Bergonzoli, avec qui elle entretient une excellente collaboration. Voici un extrait de son message au sujet de l'académie :

« Dans un monde marqué par de multiples crises — conflits armés, tensions sociales, cybercriminalité — le besoin de sécurité n'a jamais été aussi vital. L'insécurité est devenue omniprésente et imprévisible, renforçant l'importance d'une police bien formée, capable de prévenir, intervenir et agir avec discernement.

Depuis 20 ans, l'Académie de police de Savatan assure la formation des aspirants policiers des cantons de Genève, Vaud, Valais, ainsi que des polices fédérales. Chaque année, près de 200 aspirants y développent les compétences opérationnelles fondamentales, validées par l'Examen de la Capacité Opérationnelle (ECO).

Au-delà des aspects techniques (tir, circulation routière, police judiciaire), l'Académie inculque des valeurs essentielles : respect, responsabilité, courage, sens de la proportionnalité. La « réflexion » — la réflexion avant l'action — guide cette approche, afin de former des policiers compétents et profondément humains.

La sécurité est une responsabilité partagée et, à Savatan, elle est au cœur de chaque engagement et de chaque formation. »

Commissions de la municipalité

Commission de police

Mario Da Silva, président
Pearl Macherel, membre
Pascale Hauswirth, membre
Alexandra Robyr, secrétaire

La commission s'est réunie 4 fois en 2024.

Elle est l'autorité compétente en matière de contraventions selon le Code de procédure pénale et trouve sa légitimité dans la loi sur les contraventions. Elle traite les contraventions aux règlements communaux, ainsi que des contraventions qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence des communes (entre autres : amendes d'ordre de circulation contestées dans les 30 jours, stationnement sur places privées interdites par la justice de paix, infractions au Règlement de police).

Elle est également en charge des différents recours formés à la suite des contraventions infligées par nos auxiliaires de sécurité publique. Certains contrevenants ont entrepris une négociation, mais aucun recours formel n'a été déposé et aucune amende n'a été annulée, la municipalité restant sur une ligne de fermeté.

Commission de la salubrité et contrôle des constructions

Pascale Hauswirth, présidente

Karim Sahraoui, service technique (Aigle) (jusqu'au 30.09.2024)

Winnie Martins, service technique (à partir du 01.10.2024)

Alexandra Robyr, secrétaire

D^r Pascal Piccinin (sur appel)

La Commission de la salubrité et contrôle des constructions a la charge du service de l'urbanisme, qui renseigne la population et gère les tâches suivantes :

- Vérifier la conformité des dossiers qui lui sont présentés en regard des règlements communaux et des diverses lois et directives cantonales
- Préavis à l'intention de la municipalité
- Délivrer les permis de construire/permis d'habiter
- Assurer les visites de la Commission de salubrité

Elle peut également intervenir dans le cas d'habitation insalubre en dénonçant le propriétaire auprès des autorités compétentes.

Réception – cérémonie civique

Le jeudi 5 septembre 2024 a vu la réception des nouveaux citoyens nés en 2006. 11 personnes ont été conviées à cette réception, malheureusement une seule nouvelle citoyenne a répondu présent.

Réception – nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants et habitantes a eu lieu le même jour que la cérémonie civique. Cette année, 20 personnes, sur un total de 65 invitations, ont répondu présentes à l'invitation et la soirée s'est déroulée dans une ambiance agréable à la buvette de la salle polyvalente. À cette occasion, les autorités communales convient les responsables des sociétés locales afin de présenter la commune et toutes les activités qu'on peut y pratiquer. 13 sociétés locales étaient présentes. Cette soirée de rencontre et de présentation a pour objectif de créer les premiers liens et de découvrir les attentes des nouveaux habitants.

Bourgeoisie

En 2024, 3 personnes ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de la commune de Lavey-Morcles.

Administration

Service du personnel

En 2024, le personnel de l'administration a subi des changements majeurs. Au 1^{er} janvier 2024, suite au départ de M. Mentor Citaku, Mme Joëlle Berchier a pris la fonction de secrétaire municipale à un taux de 80%. Malheureusement, Mme Berchier a résilié son contrat de travail durant le temps d'essai. Mme Alexandra Robyr, employée de la commune depuis juin 2012 et occupant le poste de secrétaire municipale adjointe, a finalement repris le poste de secrétaire municipale au taux de 80%. De ce fait, Mme Florinda Asani a été nommée secrétaire municipale adjointe, en plus de sa fonction de préposée au contrôle des habitants.

Au début du mois de juin, le personnel de l'administration a été renforcé par l'engagement de Mme Julie Matthey, collaboratrice administrative à 100% avec un contrat de durée indéterminée. Dans la même période, M. Ewan Roux a été également engagé pour une durée déterminée en tant que collaborateur administratif au taux de 100% afin de numériser les dossiers de la police des constructions.

Dès le 27 mai 2024, M. Anthony Défago a été engagé à 100% en tant que remplaçant de M. Mathieu Ravy, malheureusement accidenté. Il a travaillé au sein du service de voirie jusqu'au 1^{er} novembre 2024.

Le 1^{er} octobre 2024, Mme Winnie Martins a été engagée en tant que technicienne communale à 40%. Une convention a été signée avec la commune de Bex au sein du service technique de laquelle Mme Martins travaille également à un taux de 40%.

L'année 2024 a également été marquée par une heureuse nouvelle de Mme Florinda Asani qui a annoncé sa grossesse durant l'été 2024. Afin d'assurer son remplacement, M. Ewan Roux, qui a démontré un excellent professionnalisme dès son arrivée dans la commune, a été formé pour le poste d'adjoint de la secrétaire municipale et a assumé cette tâche dès l'arrêt de Mme Asani le 9 décembre 2024.

Malgré les modifications de personnel en 2024, force est de constater que la masse salariale brute budgétée de Fr. 626'600.- couvre les dépenses effectives de Fr. 605'419.85.

Effectif en 2024

À l'administration

Alexandra Robyr (80%)	secrétaire adjointe et préposée au contrôle des habitants secrétaire municipale à 80% (dès le 1 ^{er} mars)
Anne Gribi Genet (60%)	boursière communale
Julie Matthey (100%)	collaboratrice administrative et aide à la bourse communale (dès le 1 ^{er} juin)
Ewan Roux (100%)	collaborateur administratif (dès le 4 juin) secrétaire adjoint en remplacement (dès le 9 décembre)
Florinda Asani (100%)	assistante administrative et préposée au contrôle des habitants secrétaire adjointe et préposée au contrôle des habitants (dès le 1 ^{er} avril)

Aux services extérieurs

Michel Wyder (100%)	conciergerie et voirie
Mathieu Ravy (100%)	conciergerie et voirie
Clive Parker (100%)	conciergerie et voirie
Anthony Défago (100%)	conciergerie et voirie (du 27 mai au 1 ^{er} novembre 2024)
Mme Haxhere Citaku (10%)	auxiliaire de conciergerie (école et bureau de l'administration, ménage)

Le personnel suit régulièrement des cours dispensés par le canton ou par l'union des communes vaudoises (UCV).

L'administration générale en quelques chiffres

Un aperçu chiffré de certaines activités de l'administration communale pour l'année 2024 qui ne sont pas détaillées dans les autres sections du présent rapport est proposé ci-dessous. Il ne vise pas à refléter l'ensemble du travail accompli au quotidien, mais apporte un éclairage complémentaire sur des aspects souvent moins visibles du fonctionnement de tous les jours. À noter que le nombre de lettres indiqué correspond uniquement aux courriers sous signature municipale. Il n'inclut pas les autres communications administratives internes ou externes qui rythment l'activité des différents secteurs de l'administration communale.

- 531 lettres rédigées sous signature municipale ;
- 6'809 e-mails envoyés (détails ci-dessous) ;
- 5'619 e-mails reçus (détails ci-dessous) ;
- 62 contrats établis pour le couvert des amoureux ;
- 38 contrats établis pour la salle polyvalente ;
- 17 contrats établis pour le chalet de Praz-Riond ;
- 57 cartes journalières CFF transmises.

Services	E-mails reçus	E-mails envoyés
Greffe	2'321	2'454
Administration générale	1'994	2'413
Bourse communale	636	848
Contrôle des habitants	593	933
Service technique (dès 01. oct.)	75	161
Total	5'619	6'809
Moyenne par jours ouvrés	25.5	30.95

Affaires culturelles et loisirs

Sociétés locales

Les sociétés locales organisent leurs activités avec un dynamisme qui varie selon les associations. Le calendrier porté à la connaissance de la municipalité en début d'année était le suivant :

Date	Qui	Quoi
Jeudi 11 janvier	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
Jeudi 11 janvier	Paroisses	Lectio Divina œcuménique

<i>Vendredi 12 janvier</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Inauguration nouveau centre paroissial des 2 Rives
<i>Jeudi 18 janvier</i>	Paroisses	Prière pour l'Unité des chrétiens
<i>Vendredi 19 janvier</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Assemblée générale
<i>Samedi 20 janvier</i>	Amicale Morclane	Assemblée générale
<i>Samedi 20 janvier</i>	Paroisses	Célébration œcuménique pour l'Unité des chrétiens
<i>Mardi 23 janvier</i>	Paroisses	Prière pour l'Unité des chrétiens
<i>Jeudi 8 février</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Dimanche 11 février</i>	Carna-Club	Carnaval
<i>Dimanche 11 février</i>	APPEL	Carnaval – cortège et concours
<i>Lun. 12 au Sam. 17 février</i>	Ski-Club	Camp OJ
<i>Vendredi 1^{er} mars</i>	Paroisses	Journée Mondiale de la Prière
<i>Mercredi 6 mars</i>	Paroisses	Soupe de Carême
<i>Mercredi 6 mars</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale
<i>Mercredi 13 mars</i>	Paroisses	Soupe de Carême
<i>Samedi 16 mars</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Sortie ski aux Martinaux
<i>Mercredi 27 mars</i>	APPEL	Chasse aux œufs en forêt
<i>Jeudi 18 avril</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Samedi 4 mai</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Bal de la Jeunesse
<i>Samedi 11 mai</i>	Cave du Courset	Dégustation de vins et sanglier à la broche
<i>Dimanche 12 mai</i>	APPEL	Sortie familles
<i>Jeudi 23 mai</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Mardi 4 juin</i>	Paroisses	Commission œcuménique
<i>Samedi 15 juin</i>	Association « Nuit Rocanne » et APPEL	Journée Rocan'bolesque et Nuit Rocanne
<i>Mercredi 31 juillet</i>	Amicale Morclane	Fête nationale à Praz-Riond
<i>Jeudi 1^{er} août</i>	Municipalité	Fête Nationale
<i>Samedi 7 septembre</i>	Amicale Morclane	Sortie
<i>Samedi 21 septembre</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Journée ramassage des déchets
<i>Sam. 5 et Dim. 6 octobre</i>	Paroisse protestante des 2 Rives	Fête et Vente de Paroisse
<i>Samedi 12 octobre</i>	Ski-Club	Brisolée
<i>Vendredi 29 novembre</i>	Ski-Club	Assemblée générale
<i>Dimanche 1^{er} décembre</i>	Paroisses	Feu de l'Avent sur la colline du Boët
<i>Mercredi 4 décembre</i>	Paroisses	Repas de l'Avent œcuménique
<i>Vendredi 6 décembre</i>	Paroisses	1 ^{re} Fenêtre de l'Avent
<i>Samedi 7 décembre</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Apéro vin chaud
<i>Mercredi 11 décembre</i>	Paroisses	Repas de l'Avent œcuménique
<i>Vendredi 13 décembre</i>	Cave du Courset	Apéro de Noël
<i>Vendredi 13 décembre</i>	Paroisses	2 ^e Fenêtre de l'Avent
<i>Samedi 14 décembre</i>	Municipalité	Noël des Aînés
<i>Samedi 14 décembre</i>	Cave du Courset	Apéro de Noël
<i>Dimanche 15 décembre</i>	Paroisses	Noël des familles
<i>Vendredi 20 décembre</i>	Paroisses	3 ^e Fenêtre de l'Avent

Tourisme

Taxe de séjour

Le 1er juillet 2022 entrain en vigueur la modification de la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Cette modification légale a provoqué une révision du Règlement d'application de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPPL).

La modification du cadre légal cantonal concerne essentiellement des activités de sous-location et les locations de courte durée (période pour laquelle l'hôte résidant n'est pas soumis à l'obligation de déclarer son arrivée à la commune, soit 90 jours), réalisées la plupart du temps par l'intermédiaire de plateformes en ligne, comme Airbnb. Les modifications ayant été acceptées par le Grand Conseil le 15 février 2022, les communes doivent tenir un registre (informatisé) des loueurs.

Afin de faciliter l'encaissement des taxes de séjour, un accord a été signé entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et Airbnb. Concrètement, Airbnb encaisse directement la taxe de séjour au moment de la transaction puis verse ce montant à l'UCV, qui se charge de le redistribuer aux communes concernées.

La municipalité a décidé de rejoindre l'accord avec Airbnb proposé par l'UCV. Cet accord présente plusieurs avantages tels qu'un encaissement facilité de la taxe de séjour, le fait de n'avoir aucune démarche administrative à effectuer pour encaisser cette taxe et une potentielle augmentation des recettes affectées à des dépenses profitant à l'ensemble des touristes. Le règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires a donc été révisé en 2024 pour une entrée en vigueur dès le début de l'année 2025.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des taxes de séjour encaissées.

			Montant taxe de séjour encaissé	
	2024	2023	2024	2023
Nuitées				
Nbre de nuitées	40'769	41'428	61'153.50	62'142.00
Résidents secondaires				
Nbre de résidents	24	24	5'361.35	5'090.20
Total taxe séjour encaissée			66'514.85	67'232.20

Taxe sur les divertissements

La taxe sur les divertissements a rapporté Fr. 247'709.- en 2024 (contre Fr. 245'566.- en 2023). La taxe sur les divertissements est un apport important pour les finances communales et permet d'aider à la réalisation de nombreux projets.

FINANCES

L'analyse des comptes révèle une bonne tenue qui mérite d'être soulignée, avec la constatation d'un excédent de revenus par rapport aux prévisions initialement établies. Cette situation, détaillée ci-dessous, témoigne d'une gestion que nous souhaitons rigoureuse.

Toutefois, il est de notre devoir de présenter un tableau complet et nuancé. Si cet excédent offre des marges de manœuvre appréciables, il ne saurait occulter les défis structurels qui continuent de peser significativement sur nos finances communales. Parmi ceux-ci, la complexité et le caractère parfois imprévisible des mécanismes de péréquation financière représentent une source constante d'incertitude et limitent notre capacité de planification à long terme.

Plus spécifiquement, la charge croissante de la participation à la cohésion sociale constitue une préoccupation majeure. Les dépenses liées à l'aide sociale et aux autres prestations dans ce domaine exercent une pression considérable sur le budget des communes vaudoises et leur évolution, souvent peu maîtrisable au niveau communal, impacte directement nos capacités d'investissement dans d'autres secteurs essentiels à la qualité de vie de Lavey-Morcles.

Le budget de l'année 2024 prévoyait :

Recettes	Fr.	3'922'557.00
Dépenses	./.	Fr. 3'950'861.00
Marge d'autofinancement	Fr.	-28'304.00
Amortissements	./.	Fr. 436'339.00
Versement à la réserve	./.	Fr. 178'800.00
Prélèvement à la réserve	Fr.	218'900.00
Déficit	Fr.	-424'543.00

Les comptes bouclés au 31 décembre 2024 s'établissent comme suit :

Recettes	Fr.	4'407'693.21
Dépenses	./.	Fr. 3'720'032.38
Marge d'autofinancement	Fr.	687'660.83
Amortissements	./.	Fr. 439'421.41
Versement à la réserve	./.	Fr. 409'134.49
Prélèvement à la réserve	Fr.	168'243.96
Excédent	Fr.	7'348.89

Les comptes de l'exercice 2024 se soldent par un excédent de produits de Fr. 7'348.89 en rapport avec un budget en déficit de Fr. 424'543.-, dans un contexte où l'efficacité pour atteindre les objectifs et les baisses de charges est une stratégie quotidienne.

Cet exercice financier se révèle positif, principalement en raison de recettes fiscales supérieures aux prévisions. En effet, les impôts sur le bénéfice net, ainsi que ceux sur les

successions et donations ont généré des revenus plus élevés que prévu. Au total, les impôts dépassent le budget de plus de Fr. 314'600.-.

Les dépenses thématiques s'élèvent à Fr. 169'830.-, ce qui correspond au budget. Le retour du fonds de péréquation de Fr. 686'973.- (dont Fr. 138'133.- pour la compensation population et Fr. 548'840.- pour la compensation solidarité) affiche une progression en rapport avec le budget qui est de Fr. 634'077.-.

L'alimentation du fonds de péréquation directe s'élève à Fr. 467'209.- alors que le budget prévoyait Fr. 433'454.-.

La participation communale à l'aide sociale de Fr. 358'053.- est en dessous des prévisions du budget de Fr. 443'700.-.

La participation à des charges de sécurité publique (facture policière) de Fr. 69'584.- reste stable par rapport au budget de Fr. 66'975.-.

Amortissements supplémentaires et fonds de réserve

Il faut relever que le résultat de Fr. 7'348.89 n'est pas représentatif du bon exercice 2024. En effet, ce dernier affichait un résultat de Fr. 230'646.89 après les amortissements ordinaires. La municipalité a choisi, sur recommandation de l'organe de révision, de profiter de ce résultat pour procéder aux amortissements supplémentaires suivants et constituer un fond de réserve :

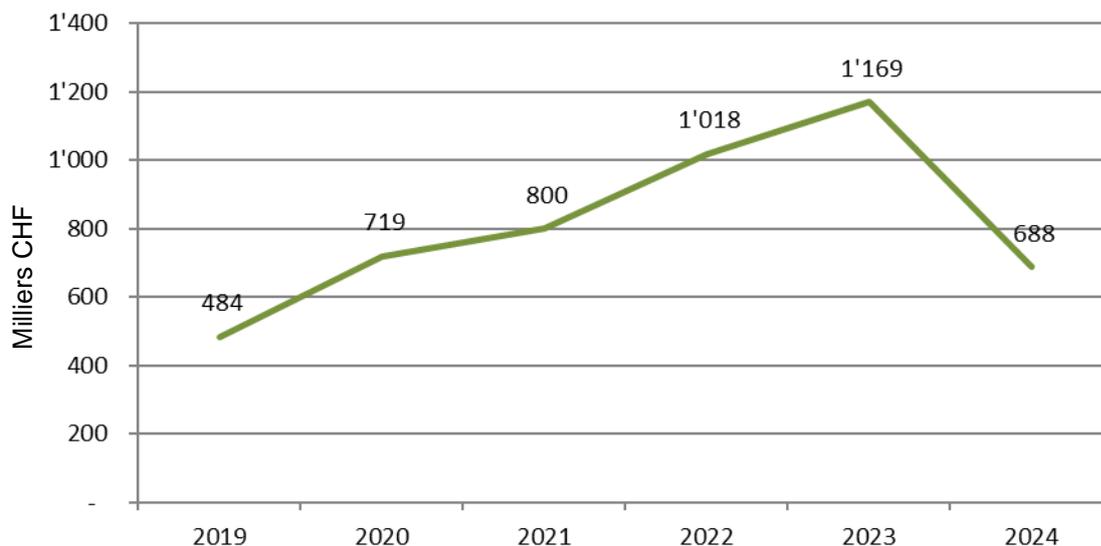
- Fr. 23'298.- (amortissements supplémentaires*),
- Fr. 200'000.- (attribution à la réserve de péréquation).

Le résultat des prochains exercices n'étant pas prévisible, il nous a paru avisé de procéder à ces amortissements supplémentaires sur l'exercice 2024. La provision de Fr. 200'000.- enregistrée au profit du fonds de réserve pour la péréquation représente une mesure préventive destinée à couvrir d'éventuelles fluctuations futures de la gestion financière, conformément au modèle MCH2.

* Amortissements supplémentaires :

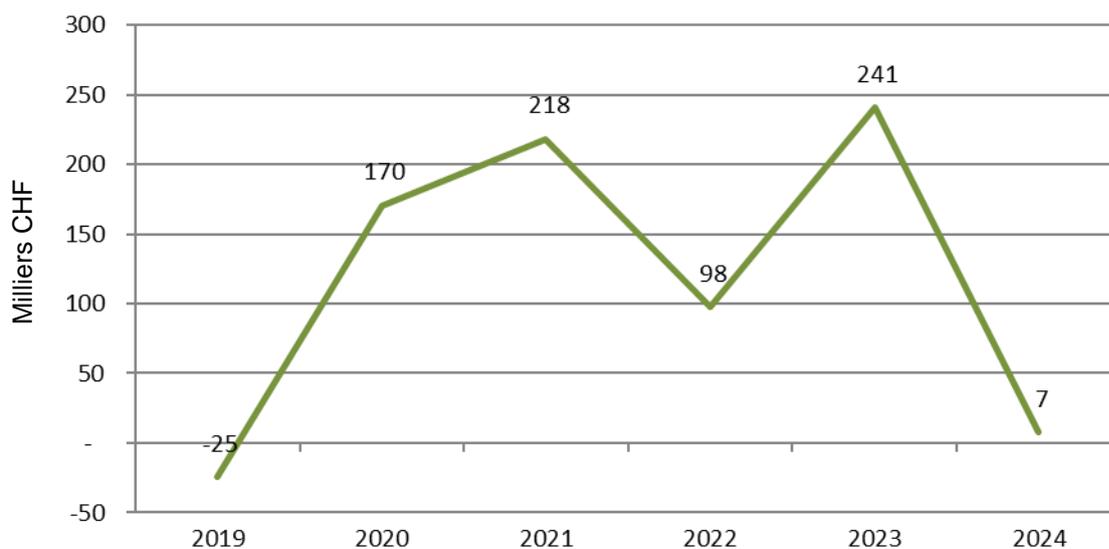
Chalet Plan Essert	CHF 13'799.00
Chalet Praz-Riond	CHF 9'499.00

Marge d'autofinancement



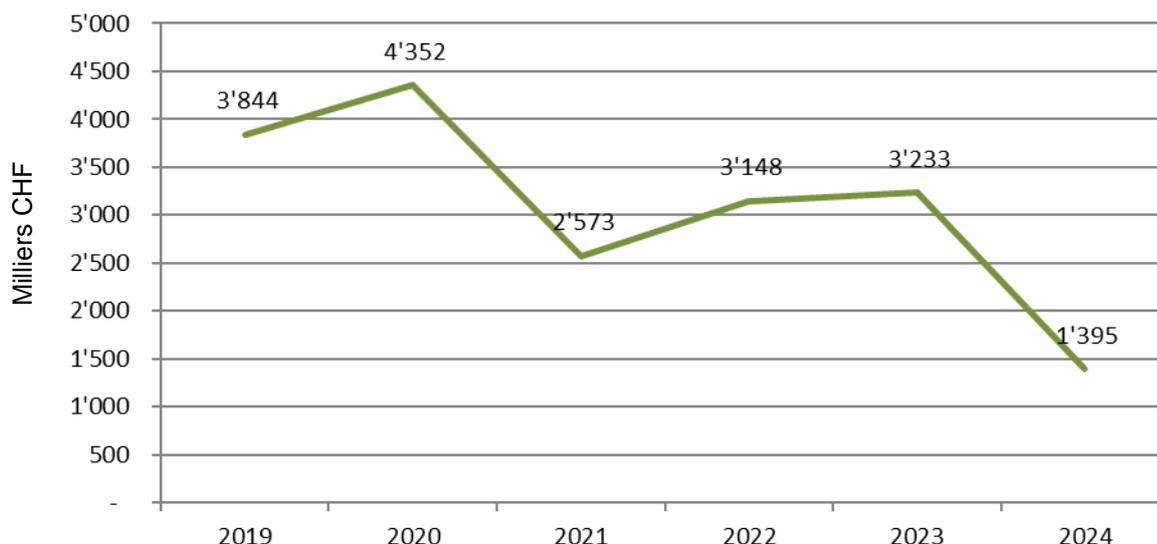
La baisse des recettes fiscales par rapport à 2023, ainsi que la vente de l'Auberge de Morcles cette même année, ont un impact sur la comparaison de la marge d'autofinancement. Par ailleurs, l'attribution de Fr. 200'000.- au fonds de réserve pour la péréquation vient alourdir les charges.

Bénéfice



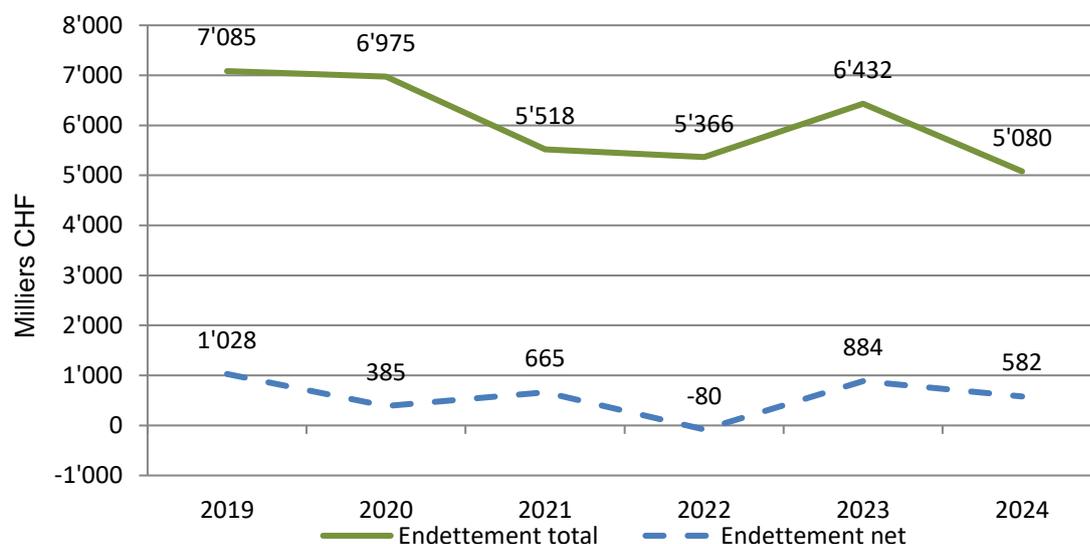
Il est à relever que des amortissements supplémentaires du patrimoine financier de Fr. 23'298.- ainsi que l'attribution au fonds de réserve péréquation de Fr. 200'000.- ont influencé le bénéfice final 2024.

Liquidités



Les liquidités sont en baisse car un placement financier auprès de UBS a été exécuté durant l'année, situé au niveau du patrimoine financier désormais. Ce dernier génère des dividendes mensuels. De plus, aucun emprunt supplémentaire n'a été conclu en vue des dépenses d'investissement, ce qui implique le prélèvement sur les liquidités actuelles.

Endettement

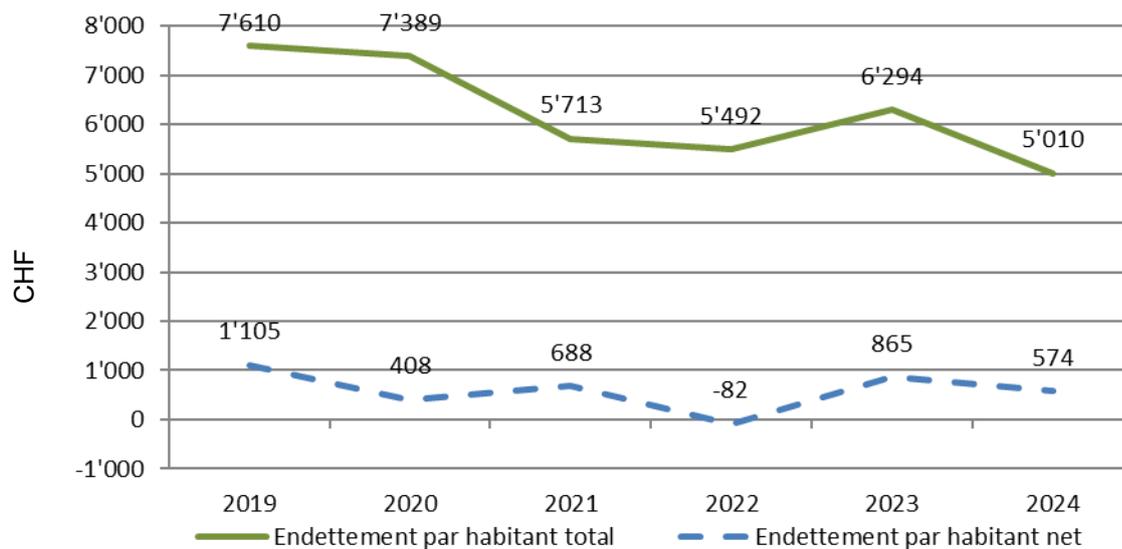


Les engagements courants sont à la baisse au travers du poste créanciers au 31.12.2024. Ce compte transitoire met en lumière les factures ouvertes au 31.12.2024, payées à 30 jours.

Les postes concernés sont :

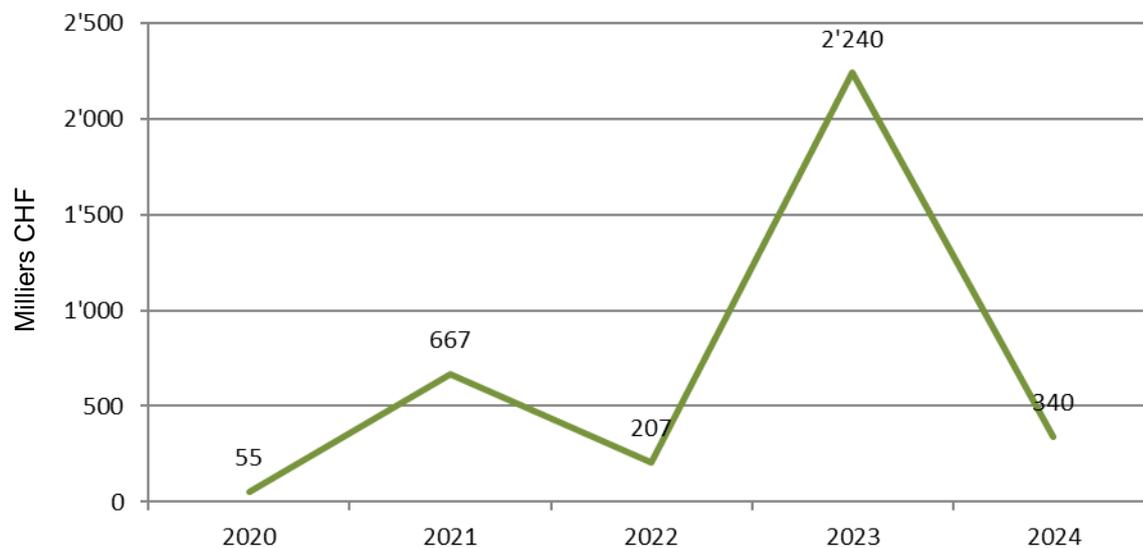
Engagements courants, créanciers au 31.12.2024	Fr.	417'887.55
Engagements courants, cautions clés, TVA due	Fr.	19'498.64
Emprunts à moyen et long terme	Fr.	4'100'500.00
Fonds et fondations (E. Chesaux)	Fr.	250'000.00
Passifs transitoires au 31.12.2024	Fr.	291'806.36

Endettement par habitant



L'endettement net par habitant se monte à Fr. 574.-.

Investissements et ouvrages réalisés de 2020 à 2024



Les dépenses d'investissement se stabilisent après une année 2023 rythmée par des investissements importants. Le tableau qui suit donne un état de situation complet des préavis.

Investissements

Libellé	Compte bilan	Préavis	Crédit accordé net	Dépenses d'investissement					Total investissement net	Niveau réalisation %	Solde crédit accordé
				2020	2021	2022	2023	2024			
Prestations ingénieurs réaménagement. Route neuve + giratoire	9141.19	06/2022	36'000			5'062	26'545		31'607	88%	4'393
Crédit d'étude amélioration réseau eau potable Morcles	9144.15	02/2022	61'042		21'970	39'073	0		61'042	Terminé	0
Etude avant projet ruissellement et inondations	9141.16	14/2021	30'000			6'181	12'145	-8'347	9'980	Terminé	20'020
Etude avant projet Passerelle canal de fuite	9141.22	09/2024	40'000					31'144	31'144	78%	8'856
Aménagement trottoir Route Neuve	9141.24	13/2024	955'000					16'237	16'237	2%	938'763
Remplacement chaudière Collège et SP	9143.10	13/2021	314'000		10'339	-2'100	304'608	64'247	377'094	120%	-63'094
Pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques MC	9143.11	11/2021	58'400		2'423	25'378	36'513	-7'420	56'894	Terminé	1'506
Aménagement d'un trottoir vers Plambuit PGEE/PDDE Rue Centrale 1+2	9141.14	01/2021	355'000	889	115'967	9'398	38'534		164'788	Terminé	190'212
(déduction faite des subventions)	9141.20/.21/9144.19	05/2024	3'038'000					156'887	2'903'931	Terminé	134'069
Amélioration éclairage public	9144.14	04/2019	270'584	41'776	52'837	0	175'972		270'584	Terminé	0
PDDE Lavey-les-Bains (déduction faite des subventions)	9144.11	04/2017	544'530	19'936	0	0	0		319'502	Terminé	225'028
PDDE élaboration, mandat	9144.17	02/2023	45'000				23'576	13'967	37'544	83%	7'456
Réservoir et réserve incendie Morcles	9144.18	03/2024	903'000					73'546	73'546	8%	829'454
PGEE/PDDE Borbeux (déduction faite des subventions)	9141.09/10/9144.09/12	03/2017	3'554'140	8'960	0	0	17'464		3'024'391	Terminé	529'749
Crédit d'étude révision PGA (déduction faite des subventions)	9141.06	09/2015	179'287	39'243	13'572	15'027	28'693		179'287	Terminé	0
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (déduction faite des subventions)	9141.07/08/9144.5/8	22/2015	1'486'750	0	0	0	8'807		1'283'253	Terminé	203'497
Total			17'194'961	55'086	666'609	206'727	2'239'949	340'262			

N.B. : les investissements terminés sans impact sur 2024 figurent dans les totaux mais n'apparaissent pas dans le tableau

Péréquation financière

Péréquation financière nette

	Prévision 2023	Définitif 2023	Budget 2024	Comptes 2024 (base estimation)
<i>En faveur de la commune</i>				
Couche de population	124'637	139'242	128'408	138'133
Couche solidarité	506'311	538'481	505'669	548'840
Total en faveur de la commune	630'948	677'723	634'077	686'973
<i>A charge de la commune</i>				
Alimentation du fond	-414'707	-466'716	-433'454	-467'209
Péréquation financière nette	216'241	211'007	200'623	219'764
Autres postes soumis à péréquation				
<i>Participation en faveur de la commune</i>				
Prise en charge des transports	162'164	187'315	167'782	169'830
Prise en charge des forêts	0	7'577	2'049	0
	162'164	194'892	169'831	169'830
<i>Participations à la charge de la commune</i>				
Facture sociale	-323'713	-433'875	-443'700	-358'053
Réforme policière	-64'715	-70'748	-66'975	-69'584
	-388'428	-504'623	-510'675	-427'637
Péréquation directe, indirecte et police				
Retour thématiques	0	0	0	0
Solde net des péréquations	-10'023	-98'724	-140'221	-38'043

Les buts du système péréquatif vaudois sont à la fois économiques et politiques. Economiques parce qu'ils visent à atténuer des déséquilibres liés aux disparités de capacités financières, de besoins et de charges. Et politiques pour trois raisons principales : ils permettent de définir comment et dans quelle mesure atténuer ces déséquilibres ; ils incluent la répartition de la participation à la cohésion sociale, basée sur un principe de solidarité ; enfin, ils s'accordent avec la volonté politique de favoriser les fusions de communes.

À noter que les montants finaux 2024 ont été estimés et comptabilisés, sans attendre le décompte final du Canton, mais basés sur leur estimation.

Point d'impôt communal :	2024	2023	2022
	23811	24174	22112

La VPIC_h – la valeur du point d'impôt communal par habitant permet de déterminer quelles sont les communes qui ont une « faible » ou une « forte » capacité financière ou, plus exactement, une capacité financière inférieure ou supérieure à un seuil donné (la moyenne des communes par exemple). Cette mesure peut servir à la répartition d'un financement, comme c'est le cas de la politique sociale, comme critère de redistribution dans la péréquation des ressources ou à tout autre objectif que la mesure de la capacité financière pourrait servir.

Liste des titres et papiers-valeurs

Exercice 2024	Nombre	Nominal	Cours	Solde début de l'exercice	Achats	Transfert de patrimoine	Amortissement	Solde fin de l'exercice
Titres en dépôt chez Forces Motrices de l'Avançon SA								
Actions 1ère classe FMA SA	90	300		27'000.00				27'000.00
Titres en dépôt chez AGEPP SA								
Actions AGEPP SA	217	500						
Titres en dépôt auprès de la BCV sous dossier n° 542.24.20								
Actions CRIDEC SA, Eclépens	1	1'000		1'000.00				1'000.00
Part Aerobex, société coopérative	8	100						
Actions Romande Energie Holding SA	200	25	275'000.00	5'000.00				5'000.00
Parts Longacop, Société coopérative immobilière	14	100						
Parts Coopération Vaudoise Cautionnemnet	2	10						
Actions 2e classe FMA SA	30	150		4'500.00				4'500.00
Actions 3e classe FMA SA	37	300						
Actions Holdigaz SA	5127	10	753'669.00	33'600.00				33'600.00
Actions Tunnel Grand St-Bernard SA	10	500		5'000.00				5'000.00
Actions STEP Lavey - St-Maurice SA	239	100						
Action Radio Chablais SA	1	100						
Actions Transports Publics du Chablais SA	500	10	500.00					
Part coopérative Centre Régional Travail et Orientation	1	1'000						
Titres en dépôt auprès de la BCVs								
Actions Satom SA	35	100			100.00		-100.00	
Titres et papiers-valeurs			1'029'169.00	76'100.00	100.00	0.00	-100.00	76'100.00

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

En 2024, une exploitation planifiée dans le plan de gestion a été exécutée au lieu-dit le Grand Bois du Ban dans les forêts de Lavey-Morcles. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise WR Entreprise Forestière Sàrl.

La priorité a été mise sur les exploitations des arbres dépérissant afin d'éviter une épidémie phytosanitaire et sur des soins aux jeune peuplement sur une surface de 4,64 ha, série 1 (Lavey) et 2 (Morcles).

Dégâts aux forêts

En 2024 la forêt a subi de nombreux dégâts, notamment en raison du vent, de la neige, des crues ou des différents bostryches. Avec les sécheresses de ces dernières années, l'année 2025 risque à nouveau d'être une année à dangers pour le dépérissement des arbres. Les attaques du bostryche typographe* n'ont toujours pas diminué, rendant obligatoire l'exploitation de 199 m³ dans les secteurs Plan Essert, chemin de l'Alex et le Grand Bois du Ban. 163 m³ ont été laissés en forêt et 36 m³ ont été débardés. La commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de Fr. 26'034.10 pour ces travaux.

*** Le Bostryche typographe en bref :**

Les bostryches mâles s'installent dans un arbre, de préférence un sapin affaibli, où les femelles les rejoignent. En se développant, les larves et les jeunes bostryches dévorent l'écorce, en y creusant un réseau de petits canaux. Ce «minage» de l'écorce bloque la circulation de la résine et l'arbre dépérit rapidement. Les jeunes insectes quittent ensuite le nid pour s'installer sur un autre arbre. Le bostryche adulte peut mesurer jusqu'à 5 mm de long pour 1 mm de large. On compte un mâle pour deux femelles et chacune pond quelque 50 œufs. Un arbre infecté peut contenir jusqu'à 200'000 bostryches.

Marché des bois

En 2024, le marché des bois s'est très légèrement amélioré. Les exportations sont toujours lésées par le cours de l'euro. Les perspectives pour l'année 2025 semblent meilleures, principalement pour les bois de qualité. Les subventions cantonales permettent aux propriétaires de parcelles privées d'entretenir les forêts de protection. La commune peut toujours, en cas de grande coupe, agir en tant qu'intermédiaire entre les propriétaires de parcelles privées, le canton et les entreprises en charge des travaux.

Exploitation en 2024

Le plan de gestion des forêts communales préconise 2'200 m³ de coupe par année. Cependant, seuls 366,13 m³ ont été concernés en 2024. Ces chiffres sont quasiment identiques à ceux de l'année 2023. En effet, il a été décidé de traiter en priorité l'exploitation des arbres dépérissant et d'effectuer les soins aux jeunes peuplements.

En 2024, les exploitations ont été effectuées dans la série 1 :

- Grand Bois du Ban

La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr 20'112.-.

Sylviculture et plantations

La sylviculture a été effectuée dans les secteurs de la Case aux Rocans (série 1), de La Pierre-Fendue et Plan du Pré (Série 2), 7,53 ha ont été entretenus. La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr. 29'936.-.

Subventions

La commune a pu bénéficier de nombreuses subventions pour l'entretien et la remise en état des forêts. Ces travaux entrent dans le cadre de la RPT*. L'objectif premier des subventions est de pouvoir couvrir l'entier des frais liés aux travaux, en y soustrayant naturellement le produit de la vente de bois.

Par conséquent, le montant des subventions reçues en 2024 pour les travaux de remise en état est de Fr. 50'048.- (subventions détaillées dans le tableau de synthèse).

** RPT : Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.*

LPrPNP (loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager est entrée en vigueur. La LPrPNP est complétée d'un règlement d'application qui est entré en vigueur le 29 mai 2024.

À la suite de l'adoption de la nouvelle loi et de son règlement d'application, les communes étaient chargées de réviser leur règlement communal de protection du patrimoine arboré. La municipalité a présenté son nouveau règlement au conseil communal en décembre 2024 pour une entrée en vigueur dans le courant de l'année 2025, après approbation par le canton.

Conformément au Règlement communal de protection des arbres, la municipalité a :

- répondu favorablement à 4 demandes d'abattage
- refusé 1 demande d'abattage

Aucune opposition à ces demandes n'a été déposée.

Lutte contre les plantes invasives en forêt

Comme chaque année, les employés communaux se sont occupés de la coupe des buddleias et du maintien des layons en forêt.

Gestion des forêts de Lavey-Morcles

Le garde-forestier a réalisé 93 heures, durant l'année, pour différentes tâches de gestion des forêts de Lavey-Morcles (administration, cubages, préparation des dossiers pour une exploitation, suivi des chantiers, etc.), pour un montant de Fr. 7'905.-. (légère hausse par rapport à 2023).

D'autres tâches du garde forestier (martelage, surveillance sanitaire) concernent la police forestière et sont prises en charge par le Canton.

Synthèse financière des travaux forestiers

Travaux	Coûts	Vente	Subvention	Résultat
Exploitation Grand Bois du Ban	49'858.27	18'828.68	20'112	-10'917.59
Exploitation Plan Essert		191.00		191.00
Soins Case aux Roccans	10'640.30		16'800.00	6'159.70
Soins culturaux (Pierre Fendue)	6'478.45		8'092.00	1'613.55
Soins culturaux (Plan du Pré)	8'077.35		5'044.00	-3'033.35
Dégâts des forêts (Série 1 et 2)	33'427.55	550.80	26'463.10	-6'413.65
Vente de bois de feu depuis le dépôt		5'434.00		5'434.00
Remboursement sur carburant			733.25	733.25
Garde-forestier	7'905.00			-7'905.00
Déficit				-14'138.09

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principales dépenses, subventions et ventes de bois communal durant l'année 2024. À ce déficit s'ajoutent d'autres charges liées au service des forêts, telles que l'achat et l'entretien du matériel d'exploitation, débours et vacations, etc.

Chalets

Chalet de Praz-Riond

Type de travaux

Travaux de charpente

Coût

Fr. 3'463.00

Chalet du Crêt

Type de travaux

Réfection cuisine, travaux de démontage

Coût

Fr. 27'677.45



Chalet Rosseline

Type de travaux	Coût
Batterie solaire	Fr. 639.00

Chalet de la Cergnat

Type de travaux	Coût
Nouvelle batterie	Fr. 373.00

Cours d'eau

Type de travaux	Coût
Réparation barrière du pont du Courset (partagée avec Bex)	Fr. 2'474.15

Pâturages

Type de travaux	Coût
Débarras des branches cassées suite à des dégâts	Fr. 4'600.00

Bâtiments

Ancien Stand

Type de travaux	Coût
Contrôle des installations OIBT et remise en conformité	Fr. 1'399.65

Collège

Type de travaux	Coût
Nettoyage annuel des vitres	Fr. 1'682.75
Ramonage	Fr. 2'409.50
Pose machine à laver et raccordement	Fr. 3'245.80
Réfection murs d'une salle de classe	Fr. 1'783.65
Maintenance en régie – Changement de la turbine défectueuse	Fr. 1'604.40

Salle polyvalente

Type de travaux	Coût
<i>Remplacement projecteur scène</i>	Fr. 1'865.85
<i>Remplacement lave-vaisselle cuisine et raccordement</i>	Fr. 13'481.80
<i>Pompe chauffe-eau</i>	Fr. 1'124.80
<i>Remplacement de la pompe chauffage</i>	Fr. 2'604.15
<i>Réparation du boiler</i>	Fr. 1'354.50
<i>Contrôle des installations OIBT et remise en conformité abri PC</i>	Fr. 864.80
<i>Contrôle matériel incendie</i>	Fr. 837.30
<i>Réparation de la toiture</i>	Fr. 729.70
<i>Peinture buvette</i>	Fr. 1'831.50
<i>Peinture hall d'entrée</i>	Fr. 5'687.25
<i>Révision urinoir et transformation Geberit</i>	Fr. 1'602.80
<i>Nettoyage annuel des vitres</i>	Fr. 3'142.10



Maison de commune

Type de travaux	Coût
<i>Pose climatiseurs bureaux et tirage de l'alimentation</i>	Fr. 9'328.30
<i>Contrôle des installations OIBT et remise en conformité</i>	Fr. 2'321.05
<i>Nettoyage annuel des vitres et de la moquette</i>	Fr. 1'682.75
<i>Remplacement de l'extincteur obsolète du bureau</i>	Fr. 416.85

Vignes

Visites de la Confrérie des Vignerons

Notes attribuées par la Confrérie des Vignerons au Courset d'Embas lors de ses deux visites annuelles :

Printemps : 5.56 (moyenne de la confrérie 5.312)

Été : 5.73 (moyenne de la confrérie 5.243)

Automne : 5.34 (moyenne de la confrérie 5.318)

TRAVAUX

Police des constructions

L'ensemble du territoire communal est toujours soumis au gel imposé par le canton en matière de nouvelles constructions (zone réservée). Les mises à l'enquête de l'année 2024 portent donc principalement sur des transformations de maisons existantes. Comme en 2023, les demandes d'autorisation ont essentiellement porté sur des travaux de minime importance (installation de panneaux solaires, construction de pergola, etc.) et leur nombre est exactement le même qu'en 2023.

Synthèse des constructions :

Mises à l'enquête publique 2024 :

Remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air-eau	1
Aménagements intérieurs	1
Constructions de deux villas jumelles	1
Agrandissement	1

Pour comparaison : 2024 = 4, 2023 = 6, 2022 = 2

Permis d'habiter/utiliser délivrés en 2024 :

Remplacement chaudière à gaz par une PAC air-eau	5
Construction d'une piscine enterrée non chauffée	1
Transformation d'un bâtiment existant	1
Démolition d'un balcon existant et agrandissement d'un bâtiment	1

Pour comparaison : 2024 = 8, 2023 = 6, 2022 = 6

Travaux de minime importance autorisés par la municipalité en 2024 :

Installation de panneaux photovoltaïques	12
Installation d'une tente provisoire	3
Remplacement de fenêtres	6
Remplacement de volets	1
Réfection de façade et changement de fenêtres	1
Construction d'un abri de jardin et plantation d'une haie	1
Installation d'une clôture métallique	1
Création d'un velux	1
Réfection d'aménagements extérieurs	1
Installation d'une volière	1
Construction d'un couvert à voitures	1
Installation d'un brise vue, agrandissement d'un chemin d'entrée, agrandissement et mise à plat d'une terrasse	1

Pour comparaison : 2024 = 30, 2023 = 30, 2022 = 26

Aménagement du territoire

PACom

Plan d'Affectation Communal

Le futur PACom (Plan d'Affectation Communal), son rapport ainsi que son règlement (Règlement sur le plan d'affectation communal et la police des constructions) a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 23 janvier au 22 février 2024. Durant la période d'enquête publique, le dossier complet a été mis à disposition du public sur le site internet de la commune et au bureau communal. Le projet a fait l'objet de 10 oppositions. Les opposants ont été reçus individuellement par une délégation de la municipalité dans le cadre des séances de conciliation imposées par la loi cantonale (art. 40 LATC). A cette occasion, les opposants ont pu être entendus, faire valoir à nouveau les arguments invoqués à l'appui de leur opposition, voire émettre de nouveaux motifs et obtenir des réponses à leurs questions. Ces séances ont fait l'objet de procès-verbaux dont copie a été adressée à chacun d'entre eux leur offrant encore l'opportunité de se déterminer.

Une opposante a retiré son opposition après avoir obtenu de la municipalité les explications utiles, ainsi qu'une modification du règlement consistant en une reprise d'un article sous un autre chapitre et l'ajout de quelques recommandations ne modifiant toutefois pas le fond du texte.

La municipalité a décidé d'entrer en matière sur la demande de l'un des opposants qui souhaitait la modification du découpage de la zone à bâtir de sa parcelle, ne modifiant toutefois pas la surface totale de la zone à bâtir de la commune. Il a donc été prévu qu'un nouveau plan de la parcelle concernée serait établi tout en gardant une surface à bâtir identique à celle prévue dans le projet.

Un préavis relatif à la révision du Plan d'Affectation Communal, avec propositions de réponses aux opposants, approbation de la levée des oppositions, ainsi qu'adoption du plan et de son règlement sera rédigé afin d'être soumis au conseil communal lors de sa première séance de l'année 2025.

Routes

En 2024, aucun chantier d'envergure n'a été entrepris sur le réseau routier de la commune. L'entretien s'est limité à des interventions ponctuelles, principalement axées sur la réparation de nids-de-poule. En fin d'année, un préavis pour la création d'un trottoir sur la Route Neuve a été présenté au conseil communal. Les travaux seront réalisés durant l'année 2025.

Parcs, promenades et cimetière

Parcs

En 2024, un damier a été créé dans la cour du collège et des pièces d'échecs ont également été commandées. Il est prévu de mettre ces pièces d'échecs dans un coffre durant la période du printemps et de l'été pour permettre aux petits et grands d'en profiter. La première mise en place des pièces est prévue pour le printemps 2025.

Campagne « 1 Tulipe pour la VIE »

La commune de Lavey-Morcles a participé, pour la quatrième année consécutive, à la campagne "1 Tulipe pour la VIE" lancée par l'association L'aiMant Rose. Des communes dans toute la Suisse se sont mobilisées en plantant des milliers de bulbes pour sensibiliser la population au cancer du sein.

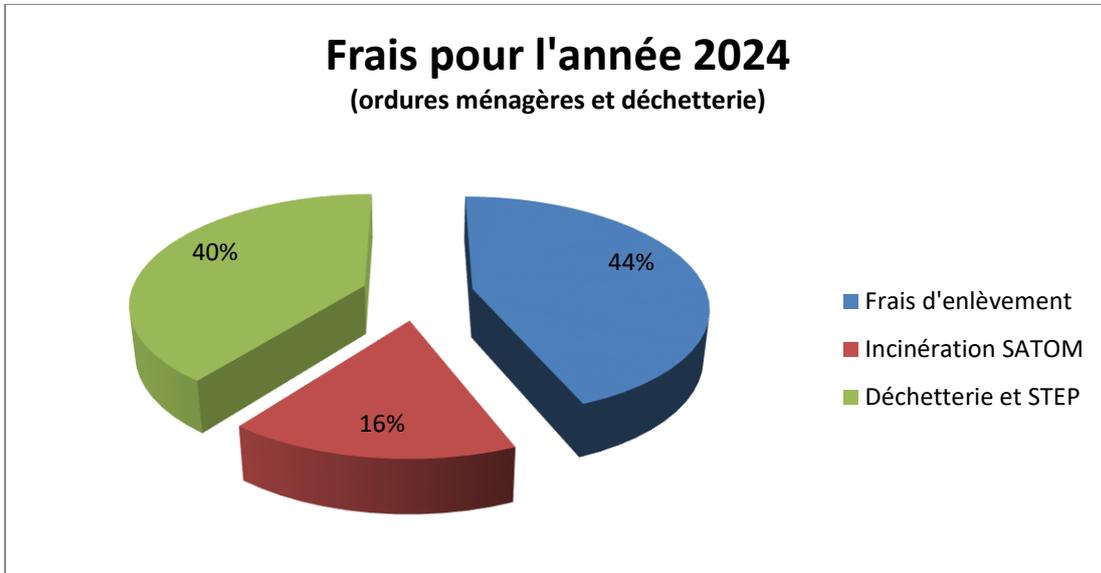
L'action consiste à planter des bulbes de tulipes roses et blanches. La proportion est d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches. En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur huit en est victime. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à l'espoir et à la renaissance. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.



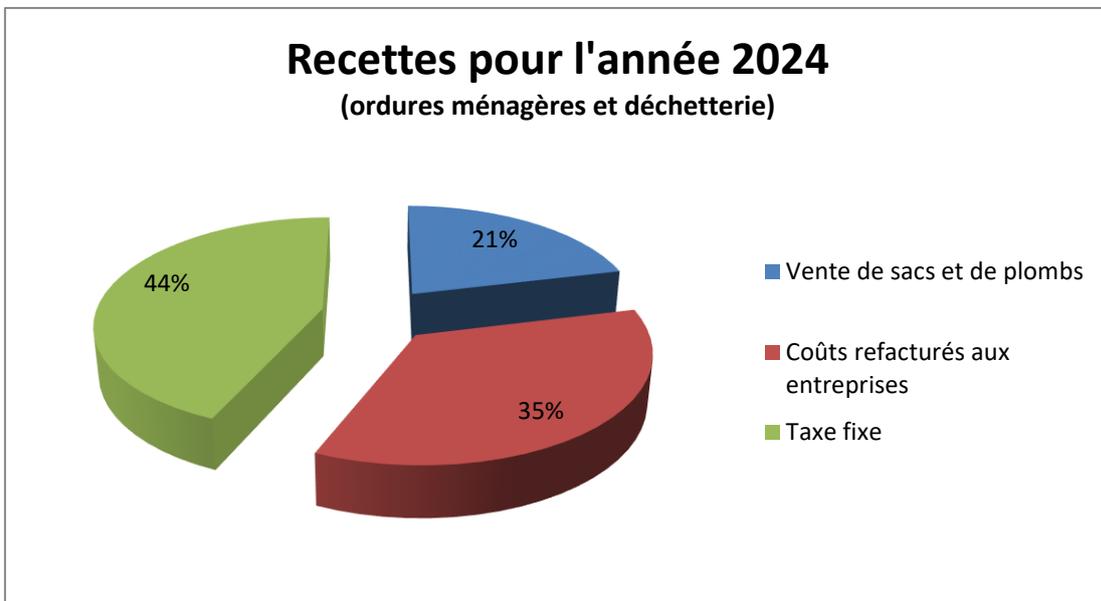
Ordures ménagères et décharges

Pour rappel, la commune a rejoint le périmètre Gédéchablais pour le traitement des ordures ménagères. Des contrôles sont régulièrement effectués pour vérifier les tonnages annoncés. La municipalité est ravie de constater que l'utilisation des sacs taxés est bien ancrée dans le village et que très peu d'infractions sont à relever.

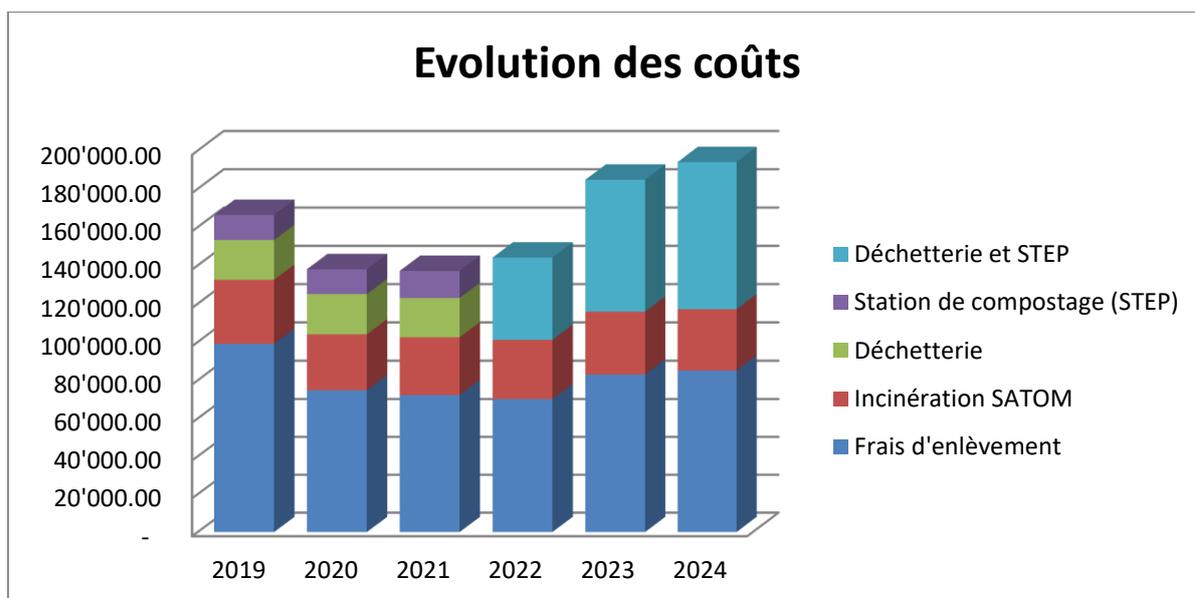
Frais et recettes pour l'année 2024 (ordures ménagères et déchetterie)



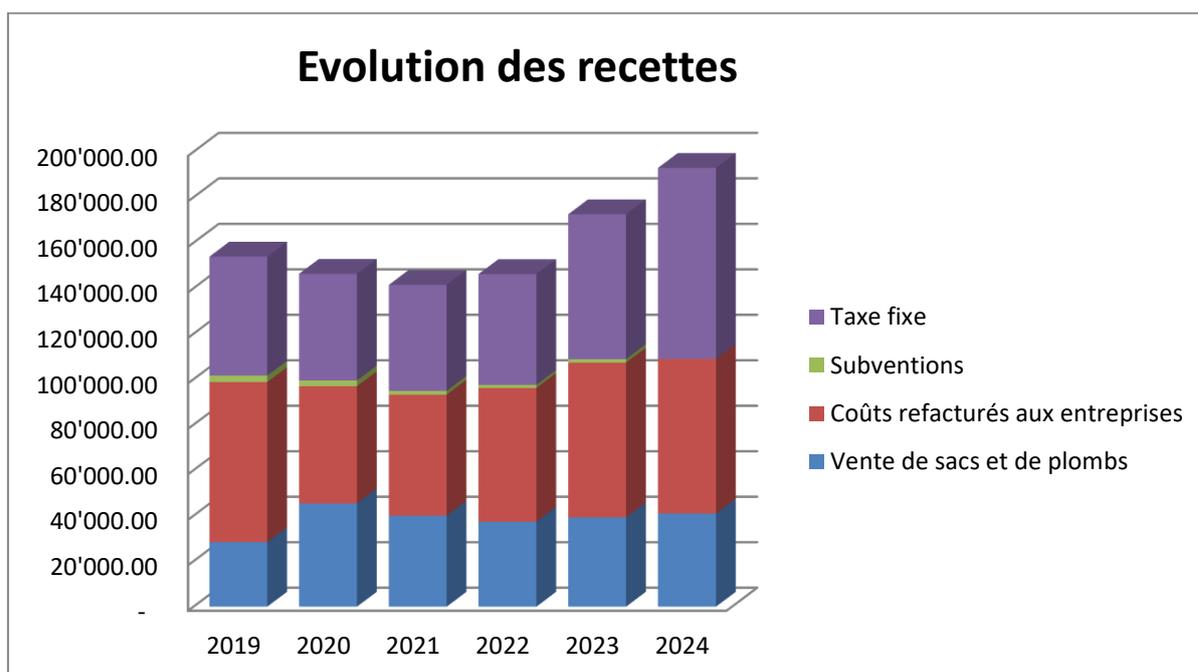
Le coût relatif aux heures de ramassage facturées par Cherix Transport SA s'élève à Fr. 85'125.10 (Fr. 83'058.25) pour l'année 2024.



Évolution des coûts et des recettes



Constat : l'ouverture de la nouvelle déchetterie en collaboration avec la commune de Saint-Maurice a passablement augmenté les coûts pour les ordures ménagères.



Constat : pour rappel, le chapitre des ordures ménagères fait l'objet d'une taxe affectée, ce qui proscrie tout excédent. De manière logique, les recettes suivent donc la même tendance que les charges, l'ajustement se faisant au moyen de la taxe annuelle facturée aux ménages.

Taxe sur les ordures ménagères

La taxe sur les ordures ménagères avait trouvé une stabilité durant les années 2021 et 2022. Cependant la construction de la nouvelle déchetterie et l'augmentation des frais de transport et de traitement des déchets plus élevés ont entraîné une hausse de la taxe annuelle pour 2024.

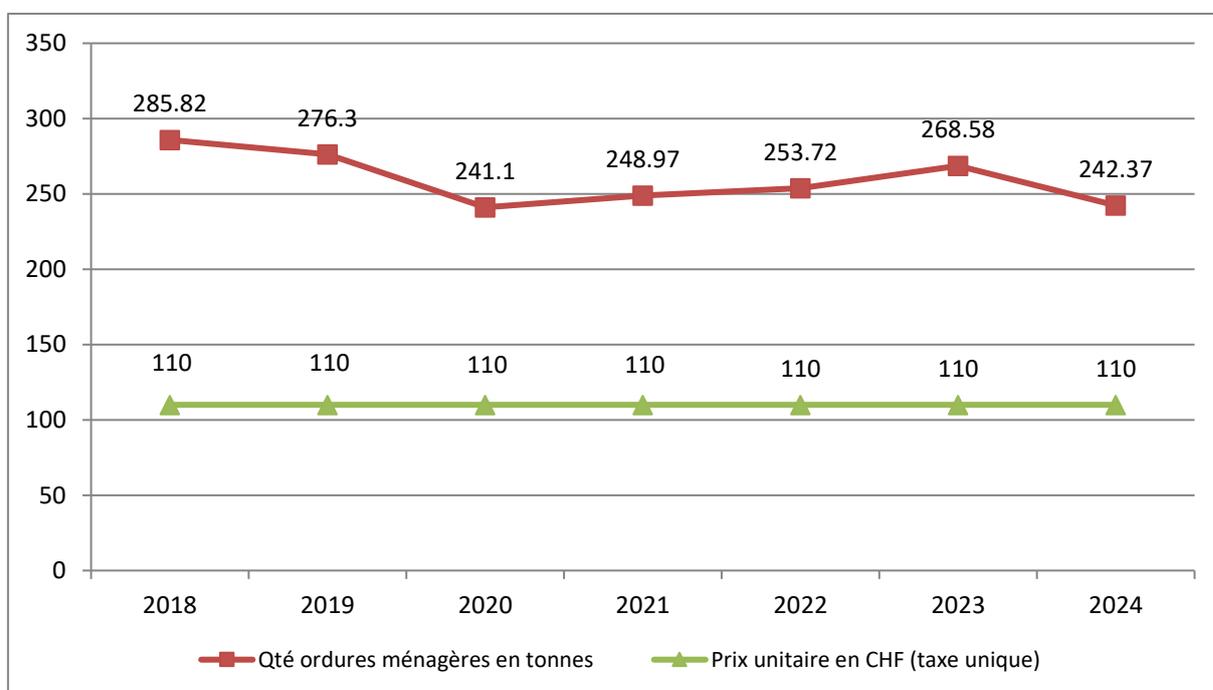
Année	Taxe TTC
2022	105.-
2023	140.-
2024	187.-

La municipalité espère pouvoir à nouveau trouver une stabilité durant les prochaines années.

Ordures ménagères

Cherix Transport Sàrl, le concessionnaire officiel, a transporté 242.37 tonnes de déchets ménagers, soit 26.21 tonnes de moins qu'en 2023 (268.58 t.).

Évolution des quantités acheminées à la SATOM



Récupération des autres déchets ménagers

En 2023, l'entier de la gestion de la collecte des déchets de la commune de Lavey-Morcles a été repris par la STEP de Lavey-Morcles et Saint-Maurice. Les tonnages présentés ci-dessous concernent uniquement la commune de Lavey-Morcles et sont calculés au prorata du nombre d'habitants.

- Déchets encombrants 56.40 tonnes (46.68 t)
- Papier, carton 61.42 tonnes (61.72 t)
- Verre 43.06 tonnes (36.92 t)
- Bois usagé 52 tonnes (50.87 t)

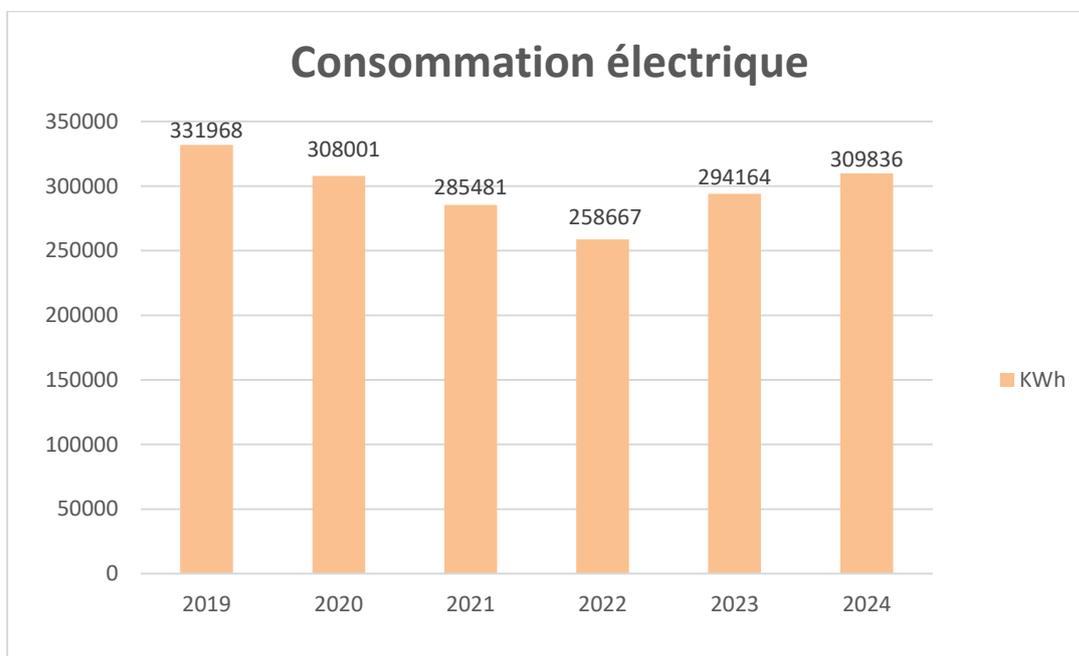
- Aluminium et fer blanc	2.5 tonnes (2.53 t)
- Ferraille	6.8 tonnes (5.45 t)
- PET	2.60 tonnes (3.85 t)
- Piles et batteries	0.08 tonnes (0.14 t)
- Huiles mélangées	0.71 tonnes (0.69 t)
- Textiles	4.43 tonnes (13.9 t)
- Capsules à café	0.18 tonnes (0.33 t)

Réseau d'égouts et épuration

STEP de Lavey-Saint-Maurice SA

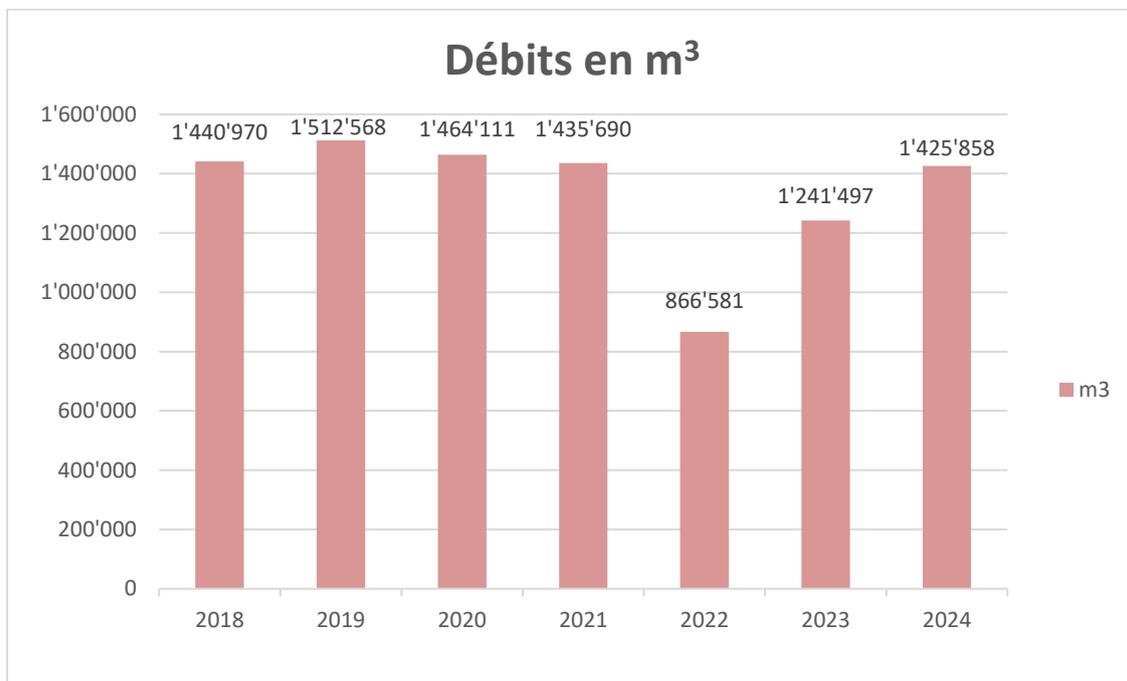
En 2024, aucun avancement notable n'a été enregistré concernant le projet Futurostep. Seuls des entretiens ponctuels et limités sont réalisés sur la STEP actuelle afin de la maintenir opérationnelle, essentiellement dans le but de préserver un minimum de continuité et d'éviter une mise à l'arrêt totale du site. Ces interventions ont pour objectif d'assurer un fonctionnement de la STEP sans engager des frais trop élevés, en attendant une solution pérenne.

Énergie



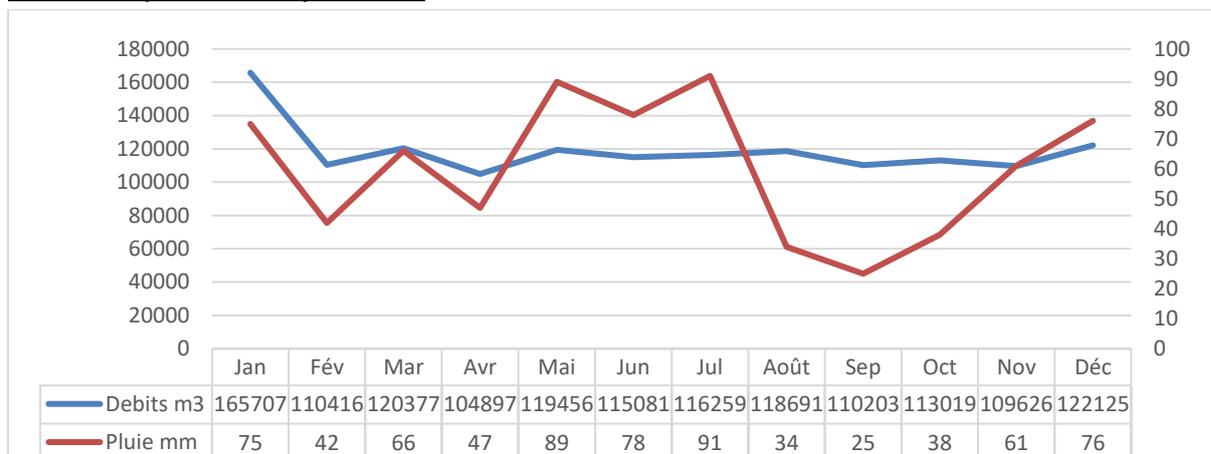
Les débits

Durant l'année écoulée, 1'428'858 m³ d'eaux usées ont été traités par la STEP.



Le débit est fortement lié aux conditions météorologiques (fortes pluies, fonte des neiges) car les réseaux communaux reliés à la STEP ne séparent pas encore l'entier des eaux usées et des eaux claires. Du côté de la Commune de Lavey-Morcles, la mise en séparatif est bien avancée et cela devrait permettre un changement significatif au niveau des m³ traités.

Débits et pluie 2024 par mois



Place de compostage

Apports en matières vertes (gazon, branches, etc.)

		2024	2023
Apports communes :	Saint-Maurice	1150	1150
	Lavey-Morcles	150	150
Paysagistes		308	248
Privés		3354	3537
Total m³		4962	5085

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Écoles

Bien que certaines classes soient géographiquement installées à Lavey-Village, elles dépendent de la direction des écoles de Saint-Maurice et de sa commission scolaire. Ce rapport présente donc des informations concernant Lavey-Morcles, mais également Saint-Maurice, ce qui permet aussi quelques comparaisons.

Écoles primaires (année scolaire 2024/2025)

Élèves à Saint-Maurice au 31 décembre 2024

- **Total Saint-Maurice : 436 élèves (21 classes) – dont 54 élèves de Lavey**

Élèves scolarisés à Lavey-Village au 31 décembre 2024

- **Total Lavey-Village : 43 élèves (3 classes)**

Total Saint-Maurice/Lavey-Morcles 479 élèves (472) – 24 classes (23)

Moyenne 19.95 (20.52) élèves par classe

Cycle d'orientation (année scolaire 2024/2025)

32 élèves de Lavey-Morcles et 4 de Bex ont fréquenté le CO durant l'année 2024-2025. L'écolage s'est élevé à Fr. 5'448.- par élève.

Paroisses et Cultes

Paroisse protestante des 2 Rives

La toiture du Temple étant endommagée, des travaux de réfection ont été réalisés durant l'année 2024. Des travaux pour la réparation du chauffage ont également été effectués pour ce bâtiment.



Rénovation du toit du Temple en 2024

POLICE

Police

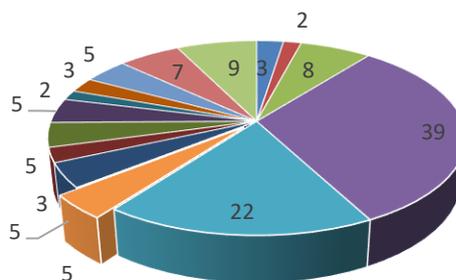
Récapitulatif des interventions de Police secours, de circulation et judiciaires sur la commune de Lavey-Morcles pour l'année 2024

124 événements ont été répertoriés dans la main courante de la Police cantonale vaudoise.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

- 3 accidents de montagne
- 1 accident de travail
- 1 alarme effraction
- 8 animaux
- 2 appropriations illégitimes
- 1 chute à domicile
- 1 chute d'arbre
- 22 circulations routières
- 1 conflit de voisinage
- 1 contrôle d'identité
- 5 cybercriminalités
- 1 déchetterie sauvage
- 1 différend familial
- 4 documents perdus-volés
- 3 dommages à la propriété
- 1 drone
- 1 engagement chien
- 5 individus perturbés
- 9 vols
- 1 infraction loi cantonale
- 2 infractions règlements communaux
- 1 injure
- 3 inquiétudes pour une personne
- 1 lac-cours d'eau
- 5 litiges
- 1 manifestation
- 2 mendicité/collecte
- 5 mineurs
- 3 mœurs
- 1 mort suspecte
- 2 objets perdus/retrouvés
- 1 objet suspect
- 1 stupéfiant
- 7 troubles de la tranquillité/nuisances
- 1 utilisation abusive installation télécomm
- 2 véhicules suspects
- 3 voies de fait

Interventions de police secours, de circulation et judiciaires en 2024



- Accident de montagne
- Appropriation illégitime
- Animaux
- Autres
- Circulation routière
- Cybecriminalité
- Demande d'ambulance
- Dommages à la propriété
- Individu perturbé
- Individu suspect
- Véhicule suspect
- Inquiétude pour une personne
- Litige
- Trouble de la tranquillité/nuisance
- Vols

En comparaison, 2023 avait vu se produire 131 « événements ». L'année 2024 a connu une légère baisse des événements, mais reste similaire sur les types d'événements et, comme les années précédentes, il faut relever que les zones d'habitations sont relativement épargnées. La grande majorité des interventions, notamment les vols et les problèmes liés aux mœurs, ont lieu aux Bains de Lavey.

La Gendarmerie a également effectué des passages préventifs réguliers concernant la circulation, chaque patrouille étant par ailleurs équipée d'un défibrillateur.

En général et comme à l'accoutumée, le nombre d'interventions est très limité, notre commune faisant partie des plus calmes du canton. De même, année après année – et 2024 ne fait pas exception –, nous nous réjouissons de l'excellente collaboration entre la commune et la Police cantonale, ainsi qu'avec le répondant de proximité.

Poste mobile

Selon sa mission, la présence des postes mobiles de la Gendarmerie permet de :

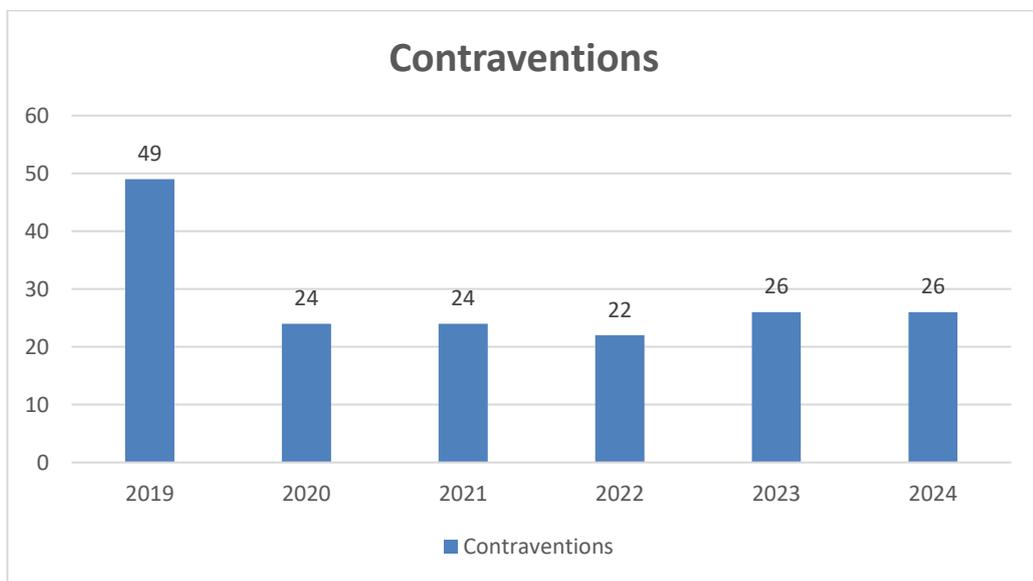
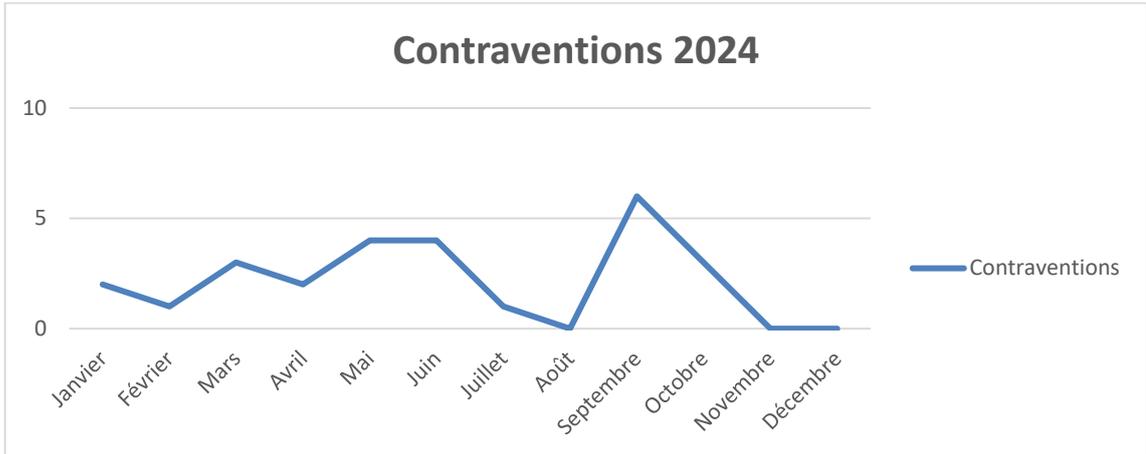
- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ces véhicules ainsi que de ses équipages aux endroits clés de la commune
- offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal, petite ou grande localité, les services d'un poste de Gendarmerie
- la présence régulière des postes mobiles, avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal, renforce la sécurité publique

Le poste de police mobile est venu à plusieurs reprises à Lavey-Morcles (principalement à Lavey-Village) durant cette année 2024. Son rôle principal est de se mettre à la disposition de la population, pour accueillir une plainte par exemple, ou obtenir un effet dissuasif grâce à sa présence. Les principaux objectifs et activités du poste mobile sont les suivants :

- visibilité
- patrouilles pédestres
- patrouilles cyclistes
- échanges avec les commerçants
- contacts avec l'administration
- contre-visites auprès de citoyens de la localité ayant été victimes de cambriolages. écoute et dispense de conseils en matière de sécurité
- rassurer la population par rapport aux démarchages abusifs pour la réfection de volets (prévention/conseils)
- prévention active et distribution de flyers auprès de propriétaires concernés, expliquant la nature de la négligence (p. ex. porte de garage laissée ouverte, clés sur une porte)
- campagne de prévention routière « un enfant ça surprend »
- assistance et appui lors de disparitions

Les Rocans ont vu sillonner à pied, à vélo et en fourgon sérigraphié les gendarmes du poste mobile sur leur commune. A chaque fois, des discussions sont nées avec les personnes rencontrées et leur présence bienveillante a été bien accueillie, voire plébiscitée par les citoyens. Les points importants du concept sont l'accueil du citoyen au guichet du poste mobile, l'accession aux diverses requêtes ou question, ou la prise de contact avec la population afin de créer des relations privilégiées. Toute information est soit traitée sur place, soit transmise au répondant de proximité ou au poste de Gendarmerie d'Aigle, lesquels assurent le suivi de l'affaire.

Les amendes d'ordre se sont élevées à Fr. 1340.- en 2024. Le nombre de contraventions reste stable depuis 2020, ce qui démontre un bon respect du parage au sein de la commune.



Contrôle des habitants

Situation de la commune au 31 décembre 2024

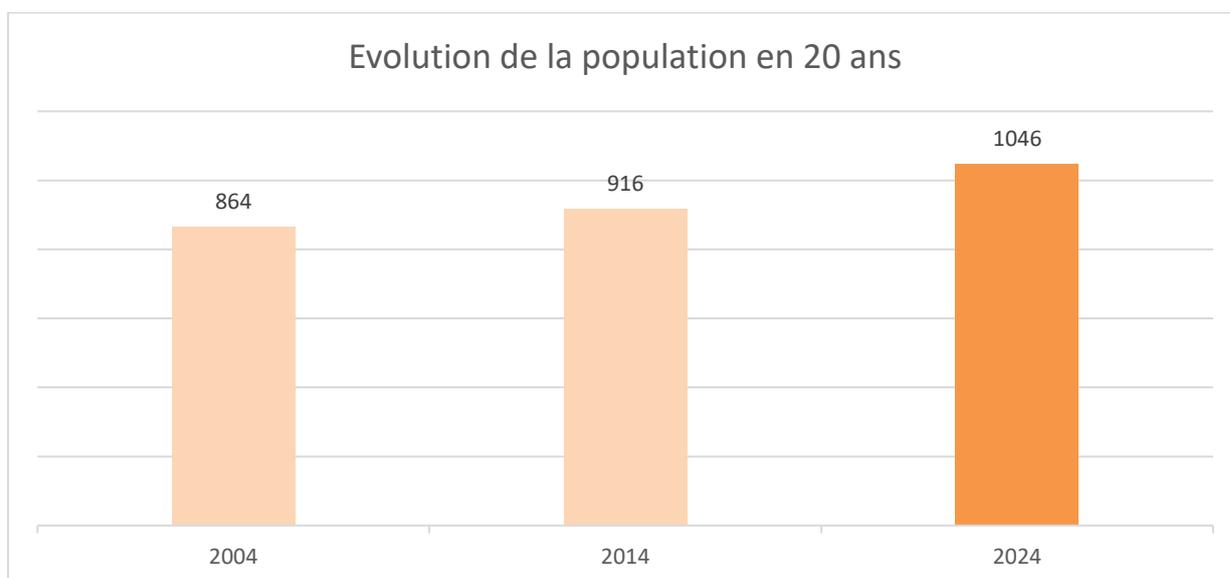
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		<i>Moins de seize ans</i>		<i>Plus de seize ans</i>	
Habitants	1048	97	105	436	410
Suisses	821	75	82	342	322
Étrangers	227	22	23	94	88
Résidents principaux	1023	96	102	424	401
Suisses	799	74	79	332	314
Étrangers	224	22	23	92	87
Résidents secondaires	25	1	3	12	9
Suisses	22	1	3	10	8
Étrangers	3			2	1
État civil					
Célibataires	465	96	102	114	153
Marié(e)s	344			172	172
Veufs-veuves	54			46	8
Divorcé(e)s	117			66	51
Marié(e)s/séparé(e)s	40			24	16
Partenariat	1			1	
<i>Partenariat dissous</i>	1				1
Religion					
Catholiques	255	13	12	153	104
Protestant(e)s	186	6	5	85	90
Sans confession	313	48	53	103	109
Autres	269	29	32	110	98
Divers					
Conseillers communaux	28			8	20
Électeurs communaux	692			360	332
Électeurs cantonaux	625			326	332
Électeurs fédéraux	625			326	299
Propriétaires de chiens	90			58	32
Naissances	12	5	7		
Décès	7			4	3
Étrangers – Permis					
Permis B	78	6	4	35	33
Permis C	126	14	17	47	48
Permis L	2			1	1
Permis S	9		1	5	3
Autres permis	8	1	1	4	2

Durant cette année, le Contrôle des habitants a enregistré 74 arrivées (105) et 88 départs (76).

Concernant les évènements de vie, 12 (10) naissances ont été enregistrées et nous dénombrons 4 décès (7).

La population établie au 31 décembre 2024 (situation réelle) se monte à 1'048 habitants (821 suisses, 227 étrangers) soit une diminution de 5 habitants par rapport à 2023.

Si l'on consulte les statistiques cantonales, on constate que la population résidente permanente s'élève à 1'014 habitants. *La différence entre les chiffres communaux et ceux du canton s'explique par les mutations de Suisses (arrivées et départs) qui peuvent être traitées sur l'année suivante par le canton (Registre cantonal des personnes) ainsi que les octrois de permis étrangers qui sont en traitement auprès du Service cantonal de la population et qui ne sont pas compris dans leurs chiffres alors que ces administrés sont bien établis sur la commune. Les étrangers bénéficiant d'un permis de séjour d'une durée de moins de 12 mois ne sont également pas pris en compte dans la statistique cantonale.*



Le Contrôle des habitants a également traité :

- 51 demandes de cartes d'identité ;
- 39 renouvellements de permis ;
- 21 octrois de permis ;
- 8 enregistrements de chien ;
- 139 établissements d'attestations ;

Service du feu

Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications)

Le Comité directeur (organe exécutif), composé :

Président, conseiller communal à Saint-Maurice	M. Fabien Lafarge
Conseillère communale à Saint-Maurice	Mme Marion Délez
Syndic de la commune de Lavey-Morcles	M. Mario Da Silva
Municipal de la commune de Lavey-Morcles	M. Olivier Chesaux
Secrétaire	Mme Isabelle Chevallay

Etat-major

Commandant	Maj Michaël Daves
Remplaçant du commandant	Cap Jean-Manuel Mugeiro
Quartier-maître	Plt Katie Duroux
Responsable matériel	Plt Mike Reymond
Remplaçant resp. matériel	Lt Christophe Saillen
Responsable APR + sanitaire	Plt Xavier Bruchez
Remplaçant resp. APR	Lt Killian Bonny
Responsable instruction	Lt Mathieu Collet
Responsable chauffeurs	Lt Mathieu Ravy

Promotions 2024

- Le sapeur Maxime Rouge nommé au grade d'appointé,
- Le caporal Michaël Morard nommé au grade de sergent.

Recrutement et démissions

Deux démissions ont été enregistrées en 2024. Le corps des Fortifications a pu compter sur cinq nouvelles recrues, qui ont suivi les deux jours de formation de base ECA ainsi que la formation donnée au sein du SDIS.

Matériel, véhicules, équipement et locaux

L'ECA fournit la majeure partie du matériel et véhicules nécessaires. En 2024, le SDIS des Fortifications s'est doté d'un gerbeur qui a été un véritable atout pour faciliter la manutention au sein de ses installations. Des procédures efficaces ont été mise en place pour assurer que tout le matériel soit en ordre pour les missions suivantes.

Sur le plan opérationnel, l'effectif au 31 décembre 2024 est de 43 membres répartis comme suit :

	Officiers	Sous-officiers	Sapeurs	Total
État-Major	5	0	0	5
Détachement premier secours	11	9	16	36
Détachement d'appui	0	0	2	3
Effectif total	16	9	18	43

On dénombre un total de 700 heures de formations ECA, telles que cours administratif des commandants, cours de chef de groupe, cours hydraulique de base, cours formation de base, etc.

A cela s'ajoutent les cours commandants valaisans, rapports administratifs des commandants valaisans et vaudois ainsi que diverses séances cadres.

19 exercices ont été organisés par le SDIS, ce qui représente près de 2000 heures de formation continue pour les sapeurs-pompiers.

Les 24 exercices ont été répartis de la manière suivante :

- 7 exercices APR (Appareil de Protection Respiratoire)
- 5 exercices DPS (Détachement de Premier Secours)
- 2 cours cadres
- 3 exercices chauffeurs
- 2 exercices de compagnie

Deux exercices de compagnie ont eu lieu en 2024. Les résultats encourageants de l'année dernière ont amené à reconduire le format « petits postes » en travaillant sous forme de plusieurs interventions d'ampleur modérée afin d'optimiser le travail de chacun et ainsi les évaluer selon leurs missions.

Le total des heures d'interventions s'élève à 578 (393 en 2023) pour 52 interventions, (52 en 2023) réparties entre :

- feux divers (8)
- éléments naturels (9)
- ABC (3)
- technique et divers (14)
- assistance partenaire (3)
- alarmes automatiques (14)
- Accident de personne (1)

Protection Civile

L'ORPC District AIGLE

L'organisation régionale de protection civile du district d'Aigle (ORPC District Aigle) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile.

Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les communes regroupées au prorata de leur nombre d'habitants, en tenant compte de l'effectif de la population au 31.12.2024, à savoir un nombre total de 47'482 habitants (47'214 en 2023).

Le résultat final pour l'année 2024 est de Fr. 1'006'050.- (Fr. 880'745.94 en 2023), soit un excédent à la charge des communes regroupées de Fr. 882'250.-, ce qui donne un coût par habitant de Fr. 18.44 (Fr. 16.18 en 2023). Pour notre commune, la participation se monte à Fr 17'243.40.- (budget = Fr. 18'054.- / comptes 2023 = Fr. 15'637.75.-)

Le comité de direction est composé comme suit :

Président	M. Stéphane Montangero, municipal à Aigle
Vice-président	M. Daniel Hediger, municipal à Bex
Membres	Mme Pearl Macherel, municipale à Lavey-Morcles Mme Diane Morattel, municipale à Ollon M. Marcel Rechsteiner, municipal à Villeneuve M. François Genillard, municipal à Ormont-Dessus M. Julien Cattin, municipal à Roche
Secrétaire	Mme Véronique Deladoey
Boursier	M. Jean-Marc Moreillon
Commandant	M. Ugo Fastiggi

Deux membres du conseil communal de Lavey-Morcles font partie du conseil intercommunal : MM. Serge Bochatay et David Boutay.

Effectif

La Protection civile vaudoise dispose de deux types de formations :

- la formation d'intervention régionale (FIR), qui peut être mise sur pied dans l'heure. Chaque membre de la FIR, incorporé sur une base volontaire, est soumis au port du pager ;
- la formation d'appui régionale (FAR), qui entre en service dans les 6 heures suivant l'alarme. Cette dernière passe par le réseau téléphonique fixe et/ou mobile.

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de la formation de base. Le déclenchement de ces groupes d'alarme est assuré par le centre de traitement des alarmes (CTA) des sapeurs-pompiers. Chaque ORPC dispose d'un service de piquet qui est assuré toute l'année par du personnel de milice et/ou professionnel :

Effectif réel :	208
FIR :	51
FAR :	157

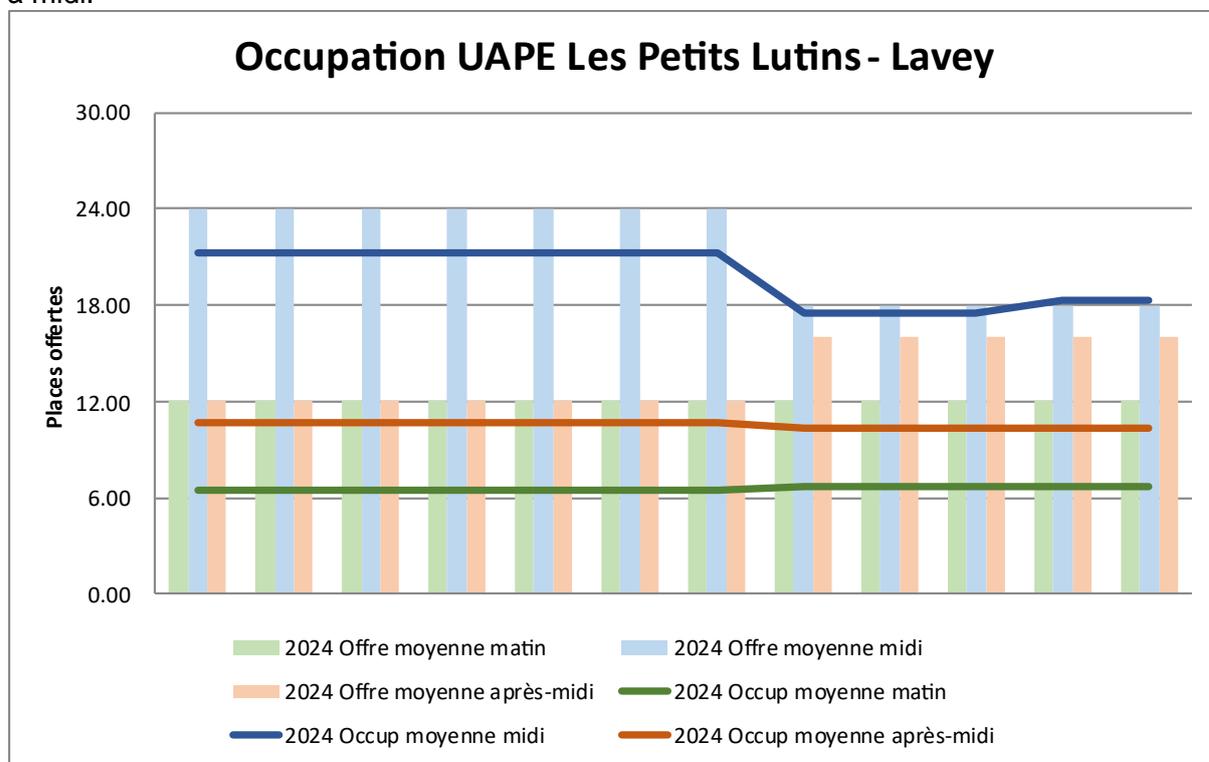
Jours de service

Le nombre de jours d'engagement a légèrement augmenté par rapport à 2023. Comparaison des engagements : 2023 = 1'606 jours de service, pour 2024 = 1'740 jours de service.

SERVICE SOCIAL

UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)

A l'UAPE de Lavey-Morcles, Les Petits Lutins, on observe toujours un bon taux d'occupation à midi.



Pour rappel, le service d'accueil de jour des enfants de la région est géré par l'AJE, désormais dissociée de l'ARASAPE au niveau de sa gouvernance. En collaboration avec la commune, l'unité d'accueil de Lavey-Morcles, appelée « Les Petits Lutins » et installée dans le bâtiment scolaire, a vu le jour en 2019. Un nouveau règlement du personnel de l'accueil familial de jour a été adopté en 2024.

ARASAPE – District d'Aigle et Pays d'Enhaut

(Association régionale de l'action sociale)

Le directeur de l'ARASAPE, M. François Galeano, a quitté la structure et une direction ad interim assurée par Mme Dolores Roncero Chavan, directrice de l'association régionale d'action sociale de la Riviera, a été mise en place. En dépit d'une procédure de recrutement active, le poste n'avait toujours pas été repourvu au 31 décembre 2024.

EMS

La fondation des maisons de retraite du district d'Aigle, EMS-Chablais, sur la base d'un tournus entre les communes concernées, a tenu son assemblée générale annuelle dans notre commune en 2024. C'est donc avec plaisir que nous avons organisé cet événement dans notre salle polyvalente.

Noël des Aînés

Le traditionnel Noël des aînés a eu lieu le 7 décembre et a connu, comme à l'accoutumée, un franc succès avec 83 inscriptions. Le repas a été préparé pour l'occasion par le café-restaurant Le National. Pour rappel, il s'agit d'un événement organisé pour nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année. La municipalité accompagnée du président du conseil communal sont présents à cette occasion et assurent, assistés des employés de l'administration communale, le service du repas, la mise en place et le rangement de la salle.

SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ)

En mai 2023, l'office de la consommation a approuvé le manuel d'assurance qualité de l'eau quant à sa structure. Quelques points ont encore dû subir quelques améliorations afin de répondre aux exigences du canton.

Pour rappel, voici quelques-unes des utilisations principales d'un manuel d'assurance qualité de l'eau :

- Assurer la conformité réglementaire : les normes réglementaires définissent les niveaux de qualité de l'eau qui sont considérés comme sûrs pour la consommation humaine. Un manuel d'assurance qualité de l'eau aide les communes à se conformer à ces normes et à prouver qu'elles respectent les règlements en matière de qualité de l'eau.
- Établir des normes internes : en plus des normes réglementaires, les communes peuvent établir des normes internes plus strictes pour garantir la qualité de l'eau. Un manuel d'assurance qualité de l'eau peut aider à définir ces normes internes et à s'assurer qu'elles sont respectées.
- Éviter les erreurs humaines : les processus et les procédures définis dans un manuel d'assurance qualité de l'eau aident à éviter les erreurs humaines qui pourraient compromettre la qualité de l'eau. En suivant les procédures de manière systématique, les employés peuvent éviter les erreurs telles que le mélange de l'eau potable avec de l'eau non potable ou l'omission d'un traitement de l'eau essentiel.

Depuis sa validation, une coordination a eu lieu avec la commune de Bex afin d'assurer la gestion de ce nouveau MAQ. Cela représente une augmentation de la masse de travail à l'administration pour répertorier tous les événements en lien avec le service des eaux.

Qualité de l'eau potable en 2024

Réseau d'eau

Réseau	Lavey-Village	Morcles	Lavey-les-Bains
Distributeur d'eau	Commune	Commune	Commune
Provenance de l'eau	Toutes sources	Fontaine-Froide	Rosaire I, Ib Rosaire II Rosaire III

Rapports d'analyses chimique

Les analyses chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres (dureté, sels minéraux, oxygène dissous), ainsi qu'aux substances indésirables (fer, cuivre, etc.) ou toxiques (plomb, cadmium, etc.).

Réseau	Unité	Valeur mesurée				Norme	
		Lavey-Village	Morcles	Lavey-les-Bains	Eslex	Valeur de tolérance	Valeur directive
Dureté totale	°F	14.2	15.7	14.6	13.6		> 10
Turbidité	NTU	<0.07	0.12	<0.05	<0.05		< 1.0
Conductivité	µS/cm	266	247	273	245		200 - 800
pH		7.8	8.0	7.9	7.8		6.8 - 8.2
Calcium	mg/L	44.4	50.1	45.5	49.8		< 200
Sulfate (SO4--)	mg/L	24.6	24.2	26.9	15.4	max. 250	10 - 50
Nitrate (NO3-)	mg/L	3.0	0.8	3.0	2.8	max. 40	< 40
Magnésium (Mg++)	mg/L	7.7	7.9	8.0	3.0		< 125
Sodium (Na+)	mg/L	1.2	0.5	1.3	1.7	max.200	< 20
Potassium (K+)	mg/L	0.4	0.2	0.4	0.6		< 5
Chlorures (Cl-)	mg/L	0.8	0.5	0.8	0.8	max.250	< 20

Dureté : douce (<15 °F) - moyenne (15 à 25 °F) - assez dure (25 à 32 °F) - dure (32 à 40°F) - très dure (> 40 °F)

Rapports d'analyses microbiologiques

Les analyses microbiologiques s'intéressent à la contamination de l'eau par les micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires, etc.).

Les germes aérobies mésophiles, d'origine naturelle (sol, eau), sont sans danger pour l'homme et sont tolérés dans une certaine mesure. Ces bactéries sont omniprésentes dans l'environnement. Leur concentration est un indicateur microbiologique qui renseigne sur l'état hygiénique d'une denrée alimentaire. Un nombre élevé de colonies est un indice laissant supposer une contamination de l'eau potable par le sol ou suite à des temps de séjour trop long dans les réservoirs et les conduites.

Les Escherichia coli et les entérocoques sont des indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales (épandage de purin, eaux usées, etc.). Ces bactéries se développent dans les intestins des hommes et des animaux à sang chaud. Dans la plupart des cas, elles ne sont pas pathogènes.

Réseau		Valeur mesurée			Norme	
		Lavey-Village	Morcles	Lavey-les-Bains	Eslex	Valeur Maximale
Germes mésophiles	aérobies	<10	<10	<10	<10	300/ml
Escherichia coli		0	0	0	0	0/100 ml
Entérocoques		0	0	0	0	0/100 ml

Pollution de l'eau

L'année 2024 a été marquée par un épisode de pollution de l'eau à Eslex. La pollution a duré du 21 août au 4 septembre 2024. Des informations ont été transmises directement aux habitants d'Eslex afin de les tenir informés des mesures à prendre. Une communication a également été faite par le biais des différents canaux de communication de la commune.

Nuit des Perséides

Les Perséides, constituées de débris de la comète Swift-Tuttle, sont visibles chaque année entre le 10 et le 15 août. En 2024, le pic d'intensité a été observé dans la nuit du 12 au 13 août, offrant aux observateurs la possibilité de voir jusqu'à une cinquantaine de météores par heure.

Notre commune, comme 250 autres communes de Suisse romande, a de nouveau participé à cette « manifestation » consistant à éteindre tout l'éclairage public, le but étant que tout un chacun puisse admirer le passage d'étoiles filantes sans pollution lumineuse. Les amateurs ont été gâtés cette année. Les conditions d'observation étaient en effet particulièrement favorables, la météo était clémente, avec des températures agréables et un ciel dégagé.

CONCLUSION

Durant l'exercice 2024, comme à l'accoutumée, la municipalité a géré avec diligence les affaires communales, en veillant à concilier au mieux les intérêts de la commune et ceux des habitants. Pour le traitement de dossiers complexes, elle a su s'appuyer ponctuellement de spécialistes dans des domaines variés (droit, construction, réseau d'eau, informatique, etc.).

De nombreux préavis ont été présentés au cours de l'année, présageant des projets encourageants pour l'avenir. Parmi ceux-ci, la création d'un trottoir à la Route Neuve et la réalisation d'un nouveau réservoir pour le village de Morcles illustrent sa volonté de renforcer les infrastructures de la commune et la sécurité.

Sur le plan financier, la commune affiche une situation stable et maîtrisée. Grâce à une évaluation prudente des recettes dans le budget, les comptes présentent un excédent. Cette situation financière renforce sa capacité à investir dans des projets tout en assurant la stabilité budgétaire à long terme.

La municipalité tient à exprimer sa profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel communal, qui a su faire preuve d'un engagement constant et d'une remarquable capacité d'adaptation tout au long de cette année marquée par de nombreux changements. Son professionnalisme, sa réactivité et son sens du service public sont les piliers du bon fonctionnement collectif.

Forte de ces acquis, la municipalité aborde l'année suivante avec enthousiasme et confiance, résolument tournée vers la poursuite de projets concrets et utiles pour la commune et ses habitants.

DÉCISION

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 05/2025 du 17 février 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'adopter le rapport de la municipalité sur la gestion 2024
- d'adopter les comptes 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 tels que présentés
- d'en donner décharge à la municipalité

Adopté par la municipalité dans sa séance du 6 mai 2025.

- Annexes :**
- bilan 2024
 - comptes par ordre administratif 2024
 - comptes par nature 2024
 - investissement, comptes par nature 2024
 - explications de comptes